C.R.I.C. N° 169 (2011-2012)
4e session de la 9e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2011-2012

## COMPTE RENDU

# INTEGRAL

Séance publique de commission*

**Commission de l'économie, du commerce extérieur et des technologies nouvelles**

Mardi 17 juillet 2012

*Application de l'art. 151 du règlement

**SOMMAIRE**

*Ouverture de la séance*..... 1

*Organisation des travaux*.....1

*Examen de l'arriéré*

Orateurs : Mme la Présidente, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.....1

*Organisation d'un débat sur le concept de monnaies complémentaires*

Orateurs : Mme la Présidente, M. Noiret ..... 1

*Proposition de résolution visant à réformer en profondeur le paysage des outils financiers wallons, déposée par M. Jeholet, Mmes Cornet, Barzin et M. Borsus (Doc. 587 (2011-2012) N° 1)*.....2

*Désignation d'un rapporteur*..... 2

*Exposé de l'un des auteurs de la proposition de résolution*

Orateurs : Mme la Présidente, M. Jeholet..... 2

*Discussion générale*

Orateurs : Mme la Présidente, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, M. Disabato, Mme Goffinet, MM. Jeholet, Noiret..... 5

*Interpellations et questions orales*.....7

*Question orale de M. Onkelinx à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le point sur les possibilités d'avenir de la sidérurgie liégeoise »*

*Question orale de Mme Goffinet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la réponse du gouvernement au projet de « régionalisation » des outils sidérurgiques liégeois tel que proposé par les syndicats d'ArcelorMittal »*

*Question orale de M. Noiret à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les suites de la rencontre entre le Gouvernement wallon et les représentants des travailleurs d'ArcelorMittal Liège »*

Orateurs : Mme la Présidente, M. Onkelinx, Mme Goffinet, M. Noiret, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.....7

*Question orale de Mme Goffinet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « l'état d'avancement du Schéma régional de développement commercial et les risques que son absence pourrait impliquer »*

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Goffinet, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce

extérieur et des Technologies nouvelles..... 13

*Question orale de Mme Kapompolé à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « l'énergie éolienne porteuse d'emplois et de développement économique en Belgique et en Wallonie »*

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Kapompolé, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 15

*Question orale de M. Borsus à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les Jardins d'Annevoie »*

Orateurs : Mme la Présidente, M. Borsus, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 16

*Question orale de Mme Salvi à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la possibilité d'un plan de relance partielle pour Carsid »*

*Question orale de Mme Trotta à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « l'avenir des travailleurs de Carsid »*

*Question orale de M. Desgain à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « l'avenir de la société Carsid à Charleroi »*

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Salvi, Mme Trotta, M. Desgain, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 19

*Question orale de Mme Goffinet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le projet de réforme des aides à l'investissement et la mise en place du « Portail wallon des entreprises » »*

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Goffinet, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 24

*Interpellation de M. Elsen à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « l'annonce d'un accord de principe en vue d'une prolongation du Grand Prix de F1 à Spa-Francorchamps »*

*Question orale de M. Disabato à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le suivi du dossier du Grand Prix de F1 de Spa-Francorchamps »*

*Interpellation de M. Jeholet à M. Marcourt, Ministre de l'Éconoie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le Grand Prix de Formule 1 de Spa-Francorchamps »*

Orateurs : Mme la Présidente, M. Elsen, M. Disabato M. Jeholet, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 26

*Liste des intervenants*..... 32

*Abréviations courantes*..... 33

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES

Présidence de Mme Chantal Bertouille, Présidente.

- La séance est ouverte à 10 heures 4 minutes.

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

**Mme la Présidente.** - La séance est ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

**Mme la Présidente.** - Les questions orales :

- de Mme Salvi sur « les montages financiers concernant la fin de l'activité économique sur le site de Royal Boch à La Louvière et la réhabilitation de celui-ci » ;
- de M. Mouyard sur « les derniers chiffres sur le commerce extérieur » ;
- de M. Miller sur « le wifi gratuit dans les lieux publics » à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles sont retirées.

## EXAMEN DE L'ARRIÉRÉ

**Mme la Présidente.** - Nous avions convenu de refaire le point par rapport au dépôt des rapports d'activités, Monsieur le Ministre. Il y en a quatre qui ont été déposés et donc, à la rentrée on pourra continuer.

**M. Marcourt**, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Cela donnera un peu de menu à la commission, indépendamment de décrets ...

**Mme la Présidente.** - Des débats, ainsi que des auditions sont programmés.

On pourra refaire le point à la rentrée et pointer de nouveau à ce moment-là ceux qui n'ont pas déposé les rapports à temps et à heure.

## ORGANISATION D'UN DÉBAT SUR LE CONCEPT DE MONNAIES COMPLÉMENTAIRES

**Mme la Présidente.** - Le point deux de notre ordre du jour porte sur l'organisation d'un débat sur le concept de monnaies complémentaires, à la demande de M. Noiret. Je lui passe donc la parole pour exposer brièvement sa demande.

**M. Noiret** (Ecolo). - Merci, Madame la Présidente. C'est un débat qui vient régulièrement dans les cercles d'économistes, mais qui est déjà venu aussi en commission. Je dirais que c'est aussi une dynamique parce que c'est plus complexe que simplement un dossier des monnaies complémentaires qui se trouve dans la DPR. Il me semble, au fur et à mesure des différentes recherches et des approches que j'ai pu faire dans ce dossier, qu'il y a des initiatives qui sont assez intéressantes et qui pourraient en tout cas nourrir la réflexion d'une commission de l'économie en Wallonie. C'est singulièrement cette expérience qui est menée en sus depuis 1934 – ce n'est quand même pas quelque chose de récent – qui s'est mise en route dans la foulée de la grande crise de 1929. Cela a d'ailleurs connu une évolution extrêmement intéressante, puisqu'aujourd'hui c'est WIR – ne me demandez pas ce que cela veut dire en allemand, et surtout pas de le prononcer – mais ce sont des cercles vertueux d'économie – voilà la traduction en français – qui permettent d'avoir, entre autres, des effets contra-cycliques dans certains secteurs d'activités. Je trouve que c'est une initiative assez intéressante. Il me semble que notre commission devrait se pencher sur cette initiative, voire éventuellement voir sur place de quoi il en retourne, peut-être nourrir le débat et la réflexion politique en Wallonie autour de ce type d'expérience afin de voir, objectif ultime évidemment, si nous ne pourrions pas implémenter ce type de structure, non pas en créant quelque chose de nouveau – je ne voudrais pas anticiper sur un des débats qui vont venir – mais peut-être en développant un service nouveau à l'intérieur des outils existants. Il me semble en tout cas qu'il serait intéressant de l'étudier, comme d'autres choses sont étudiées par ailleurs.

Ce que je propose, c'est qu'on mette peut-être en place un petit groupe de travail, de quatre personnes, au sein de notre commission. Nous avions déjà fait cela à l'occasion d'autres débats qui, finalement, n'ont pas abouti. Une personne par parti pourrait effectivement préparer ce dossier et venir à la rentrée avec une proposition plus concrète, que ce soit d'une mission, d'un rapport ou d'auditions. Je pense que l'ensemble de ces axes de travail serait effectivement intéressant ici. Il y a des experts sur ces questions dans nos universités francophones et je pense en tout cas qu'on a des éléments qui nous permettent de mieux comprendre, de mieux appréhender et d'avancer.

**Mme la Présidente.** - Sommes-nous d'accord sur la proposition de réunir un petit groupe de travail : quatre parlementaires et à la rentrée, on pourrait voir vers quoi nous avançons ?

Très bien. Tout en sachant que nous avons déjà des auditions qui sont programmées sur la problématique du modèle allemand, pour la première semaine du mois de novembre. Je dis cela pour avoir le calendrier bien en tête.

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À RÉFORMER EN PROFONDEUR LE PAYSAGE DES OUTILS FINANCIERS WALLONS, DÉPOSÉE PAR M. JEHOLET, MMES CORNET, BARZIN ET M. BORSUS (DOC. 587 (2011-2012) N° 1)

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à réformer en profondeur le paysage des outils financiers wallons, déposée par M. Jeholet, Mmes Cornet, Barzin et M. Borsus (Doc. 587 (2011-2012) N° 1).

*Désignation d'un rapporteur*

**Mme la Présidente.** - M. Noiret est désigné en qualité de rapporteur pour l'élaboration du rapport.

*Exposé de l'un des auteurs de la proposition de résolution*

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Jeholet.

**M. Jeholet** (MR). - Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, chers collègues, nous avons voulu mettre à l'ordre du jour cette proposition de résolution visant à réformer en profondeur le paysage des outils financiers wallons, mais je pense aussi que, dans le cadre de la relance que nous souhaitons tous – et la relance passe évidemment par l'aide aux entreprises, par l'aide aux PME y compris financière, mais elle passe aussi par tout ce qui concerne l'animation économique – je pense que c'est un débat qu'on peut tout à fait élargir au paysage d'outils et de structures financières et économiques en Wallonie.

Je ne sais pas si le fait de mettre cette proposition, que nous avons déposée il y a déjà un certain temps, a accéléré un peu les choses, mais force est de constater, en lisant la presse ce matin, que les lignes bougent quelque peu. J'ai pu prendre connaissance ce matin dans un quotidien du plan du ministre par rapport aux outils financiers et économiques wallons. Je vais le dire d'emblée, je pense que l'on ne sera évidemment probablement pas d'accord sur tout, certainement pas, et probablement que nous souhaiterons aller peut-être plus loin dans la simplification et la lisibilité des différents acteurs. Le débat est trop important que pour se quereller bêtement majorité et opposition. Les PME attendent autre chose des responsables politiques que nous sommes. Le moment est important et nous verrons comment, Monsieur le Ministre, on peut poursuivre le débat qui a été entamé aujourd'hui, et voir dans quelle mesure il est possible d'associer le parlement, donc aussi l'opposition, à un débat comme celui-là. Je voulais vous le dire d'emblée.

Le MR ne s'est pas toujours trompé quand il s'agissait de parler de structures et d'outils quels qu'ils soient. C'est une maladie peut-être wallonne, depuis un certain temps d'avoir créé – et je ne mets certainement pas en cause certaines structures dont on parlera tout à l'heure par rapport au travail et au professionnalisme de toute une série d'acteurs qui sont présents dans ces structures – beaucoup trop de structures.

Vous savez, Monsieur le Ministre, on habite la même province, mais c'est valable aussi si on regarde dans le Hainaut. Il y a encore aujourd'hui des structures qui sont redondantes, qui sont plus concurrentes que complémentaires alors qu'elles devraient l'être. Je pense qu'on doit encore aller plus loin dans la simplification et la rationalisation du paysage. On ne s'est pas toujours trompé, souvenez-vous - et, je le disais, cela fait partie de votre plan par rapport à l'Agence de stimulation technologique. Quand ces structures ont été mises en place – et à l'époque, c'est vrai que les ministres concernés par ces compétences étaient peut-être différents – pourquoi deux structures ? Quand je dis que c'est parfois un mal wallon, on ne peut pas avoir sans arrêt le discours qui consiste à dire qu'on a une administration compétente, moderne, efficace et se dire que l'on crée, à côté, des structures qui, en fait, pour partie, pas toujours, font le travail de l'administration. Je ne généralise pas mais, parfois, c'est le cas et, dans toutes les compétences. C'est valable pour l'ensemble des ministres.

On ne va pas refaire tout le débat sur la Caisse wallonne d'investissement mais, là aussi, nous avions tiré en quelque sorte la sonnette d'alarme en disant que c'est un outil qui est créé en période de crise et qu'il y avait une urgence, à l'époque – on était à quelques mois des élections. Je pense que nous avions dit « attention par rapport à cet outil ». Je ne refais pas tout le débat, mais force est de constater que cela était fait pour venir en aide aux entreprises. C'était dans un contexte de crise et on a vu le temps qu'il a fallu pour mettre en route cette Caisse wallonne d'investissement. Je veux dire par là qu'au travers de ces deux exemples concrets – Agence de stimulation économique et l'Agence de stimulation technologique et la Caisse wallonne d'investissement – tout cela pour dire que nous n'avions pas faux sur toute la ligne, loin de là.

Je suis content de voir, à la lecture de la presse ce

matin, que cela fait partie de vos priorités. Hier, j'ai été un peu surpris, dans un débat qui n'avait rien à voir avec le Ministre Antoine, puisque, dès qu'on propose quelque chose en Commission du budget et des finances, le Ministre Antoine nous propose de faire son métier, de le remplacer et de trouver des solutions. C'est toujours « trouvez-moi ceci ». À chacun son métier ! C'est le ministre des finances et du budget qui doit le faire. Nous sommes parlementaires de l'opposition, chacun fait son métier. Quand je lui ai dit aussi, à un moment donné, par rapport à la pléthore d'outils wallons économiques et financiers, qu'il y avait peut-être des économies à réaliser, « Foutaise ! Cela ne sert à rien, c'est de la démagogie de l'opposition ». Or, je me souviens quand même du fait qu'il y a quelques mois, c'était la grande page dans la presse : il allait beaucoup plus loin que nous, le Ministre Antoine. Je ne sais pas s'il doit recaser des connaissances dans certaines structures et s'il a peur que ces structures soient supprimées à terme, mais j'essaie de savoir son problème entre son effet d'annonce et ce qu'il fallait faire. Il allait plus loin que nous et, aujourd'hui, c'est « foutaise, démagogie de l'opposition ».

Je l'ai dit d'emblée, preuve que ce n'est pas de la démagogie par rapport aux éléments du plan que l'on a pu découvrir ce matin, nous ne voulons pas faire un débat stérile purement majorité contre opposition et voir celui qui ira le plus dans la simplification et la rationalisation. Toujours est-il que nous considérons importante, comme facteur de relance, cette simplification des structures, mais aussi le fait d'apporter aux entreprises plus de lisibilité. Je comprends tout à fait : l'Union wallonne des entreprises représente l'ensemble des entreprises mais, on le sait aussi, des grandes entreprises et des entreprises d'une certaine taille. Si des outils comme la SRIW, la SOWALFIN, la SOGEPA peuvent évidemment être appréciés à leur juste valeur et être lisibles pour un certain type d'entreprises, on sait aussi, et vous le savez Monsieur le Ministre – je pense que là, on poursuit un même objectif – que la relance passe par les PME, par les indépendants qui créent, qui maintiennent l'emploi. On sait, dans la conjoncture et dans certains secteurs difficiles, qu'il est d'abord important de maintenir l'emploi, mais aussi encore d'en créer et de venir en aide à ces PME. Le débat, on peut l'avoir aussi. Le secteur privé, qui a été soutenu, à qui on est venu en aide - l'État, le Fédéral, la région – joue-t-il pleinement son rôle par rapport à l'accès au financement des PME ? C'est vrai qu'il faut se poser la question et que c'est tout à fait insuffisant. Aujourd'hui, les opérateurs et le secteur privé ne jouent pas suffisamment leur rôle pour aider et pour permettre le financement aux entreprises. Ce sont aussi ces petites entreprises, aussi parfois un indépendant. Par rapport à l'accès au financement, il faut dire que ce n'est pas toujours évident aujourd'hui et que, la Caisse wallonne d'investissement a été créée dans l'objectif de venir en aide aux petites et moyennes entreprises. On peut constater aujourd'hui que ce n'est pas impossible. Cela n'est pas du tout un reproche et je comprends évidemment l'Union Wallonne des Entreprises, mais si vous vous adressez à l'Union des Classes moyennes, l'analyse et la perception sont déjà différentes.

Un autre élément qui nous semble important est la mobilisation des moyens financiers publics. On sent malgré tout, à travers les différentes structures, une disparité qu'il est peut-être utile d'assembler, et mobiliser la trésorerie existante dans certaines structures. Dans la proposition de résolution, on a mentionné des chiffres. Je pense qu'aujourd'hui le débat – notre objectif est aussi celui-là – c'est la mobilisation des moyens financiers et de l'argent public.

Je l'ai dit aussi, quand on aborde ce dossier – je reviens sur les PME – on doit aussi l'aborder avec l'orientation client, l'orientation entreprises. On ne maintient pas une structure par plaisir ou pour maintenir une structure. Il est important d'avoir aussi cette vision des choses.

Par rapport au secteur privé, nous considérons qu'il y a une collaboration qui est peut-être aujourd'hui insuffisante entre celui-ci et le secteur public. C'est certainement une approche sur laquelle il doit être possible de travailler, outre la rationalisation et la simplification des outils.

Un autre élément dont doit aussi tenir compte M. le Ministre, c'est l'évolution de la jurisprudence européenne. Vous le savez, avec la Caisse wallonne d'investissement - puisque cela a retardé quand même, fortement - indépendamment de toute autre considération par rapport à ce dossier, vous connaissez les nôtres, mais il est clair qu'aujourd'hui, l'évolution de la jurisprudence européenne fait en sorte qu'on doit réfléchir à une structuration de l'offre de financement public peut-être différente.

C'est un *momentum* important aussi que d'avoir ce débat aujourd'hui puisque, on le sait, il y a d'abord le transfert de compétences – pas qui nous menace, certainement pas, il ne faut pas le voir ainsi – qui sera bientôt une réalité. Il y aura aussi une nouvelle programmation européenne 2014-2020 et la stratégie aussi de l'Union européenne à l'Horizon 2020. Ce sont aussi des éléments qui font en sorte qu'il est important de se prononcer et d'envisager un peu cette rationalisation des outils ainsi qu'une simplification et une amélioration de la visibilité de l'offre.

Monsieur le Ministre, je pense aussi que nous devons avoir ce débat sans tabou. C'est valable pour tout le monde, mais quand je vois, dans votre plan – c'est une réflexion que j'ai vue, puisque vous le savez, on propose une seule structure avec les SRIW, la SOWALFIN et la SOGEPA, avec une organisation, j'y reviendrai tout à l'heure – vous souhaitez des synergies plus fortes, des collaborations plus fortes, des clarifications aussi différentes par rapport au type

d'aides mais quand je regarde – c'est dans les éléments que l'on peut avoir aujourd'hui – par rapport à la SOGEPA, c'est le transfert de dossiers vers d'autres structures.

Je pense qu'à un moment donné, je l'ai dit, il ne faut pas maintenir une structure pour la maintenir et que, dans le volet SOGEPA, si tous les dossiers relatifs à la sidérurgie passent dans une autre structure de la SOGEPA – je ne dis pas que la SOGEPA, ce sont les seuls dossiers qu'elle traite – je pense qu'à un moment donné, il faut se poser la question et voir si on ne doit pas aller plus loin en termes d'efficacité. C'est notre proposition, Monsieur le Ministre. Si je reprends notre proposition de résolution – et je vais résumer ce que j'ai déjà dit – la simplification du paysage, la lisibilité de l'offre, la maximalisation de l'efficience et de la performance, l'utilisation optimale de moyens financiers publics, l'association étroite du privé dans la politique de capital à risques et l'optique clients plutôt qu'une optique structures.

Le deuxième élément, c'est de regrouper la plupart des outils financiers wallons au sein d'une seule structure, sur le modèle actuel de la SRIW et de maintenir la totalité des demandes d'intervention actuelles, je pense que c'est important. Ils sont aujourd'hui variés mais ils ont aussi leur utilité. Il faut mettre en place dans cette structure unique quatre départements opérationnels spécifiques et définis selon le public-cible et l'orientation clients : les PME, les professions libérales et indépendants – où je pense que c'est là, aujourd'hui, que dans le paysage, il y a peut-être le plus d'efforts à faire – un département grandes entreprises et industries, un département innovation – je pense que cela rejoint aussi votre volonté de fusionner l'Agence de stimulation économique, l'Agence de stimulation technologique et l'AWT également, trois structures en une, mais je pense que l'innovation est très importante aussi dans la réflexion que l'on doit mener dans le cadre de ce dossier. Il y aurait aussi un département missions déléguées, dont le lien avec la structure faîtière peut être plus ou moins étroit selon l'évolution, j'en parlais tout à l'heure, de la jurisprudence européenne.

Un autre objectif aussi, c'est d'installer des conseils d'administration et de direction uniques et d'y ajouter des comités d'accompagnement spécifiques à chaque métier. Ce n'est pas de la démagogie. En fait, ce sont des dossiers qui deviennent de plus en plus compliqués et il faut, je pense que c'est important, avoir des personnes qui ont toutes les compétences pour juger de l'opportunité de ces dossiers et quand on parle, dans nos propositions de résolution. Il faut ouvrir les organes à des administrateurs indépendants. J'espère aussi que cela va dans ce sens-là. J'ai cru comprendre que cela faisait partie aussi de votre plan ainsi que l'idée de comité d'accompagnement, comme quoi, on peut se rejoindre sur un certain nombre de points.

Un élément aussi dans cette opération de simplification, visait à redéfinir le rôle et le paysage des invests en reconnaissant que toute une série d'invests aujourd'hui, fonctionnent plutôt bien, mais en réduisant leur nombre de neuf à six, en fait un invest par province et deux pour le Hainaut, mais en ouvrant le capital aux acteurs privés davantage que cela ne se passe aujourd'hui.

Je ne veux pas, Monsieur le Ministre, entrer peut-être davantage dans le détail. Je l'ai dit d'emblée, je pense que c'est un dossier qui mérite en tout cas de notre part, que ce soit de la majorité ou de l'opposition, une réflexion, et au-delà d'une réflexion, des actions concrètes. Je l'ai dit d'emblée et c'est pourquoi nous voulions débattre avant les vacances, ne voyant rien venir, je pense que cela a peut-être eu le mérite – je le dis avec beaucoup d'humilité – d'accélérer le plan que vous allez proposer. Le tout est évidemment de voir par rapport à une proposition de résolution. Nous ne voulons pas, au sein de notre groupe, forcer nécessairement aujourd'hui un vote et dire qu'on va beaucoup plus loin. Le débat mérite beaucoup mieux. Maintenant, et c'est ma dernière question, Monsieur le Ministre, par rapport à l'ampleur et l'enjeu, le tout – que ce soient les outils financiers, on pourrait parler aussi des outils économiques. Je pense qu'on en connaît un certain nombre aussi en Province de Liège peut-être plus spécifiquement – est de voir comment pour cette réflexion et ces pistes d'action, on peut être associé, comment le parlement peut être associé. Quand je dis parlement, c'est bien évidemment la majorité, mais aussi l'opposition parce que si c'est pour nous dire : « Voilà, on présentera une note au gouvernement, voilà le décret », on aura évidemment toujours ces débats-là, mais je pense qu'on le voit peut-être de façon plus positive et plus constructive. Je l'ai dit, par rapport à une réforme light que vous proposez, on pourrait avoir une réforme très lourde. On peut jouer sur les mots, mais je pense en tout cas que, dans les éléments dont j'ai pu prendre connaissance, il y en a qui peuvent nous intéresser. Ce sont des éléments – je l'ai dit et je le dis aussi avec beaucoup d'humilité – pour lesquels on plaide depuis un certain temps déjà. Donc, voilà le but, c'est de voir aussi comment on peut être associés à ce débat que l'on souhaite et cela, vous l'aviez compris. Je crois que c'est partagé aussi de votre part, que l'on soit rapide.

Je pense qu'aujourd'hui, toute une série de décisions sont prises à d'autres niveaux de pouvoir en matière de relance. Nous sommes convaincus que, pas le débat, l'opérationnalité que l'on aura défini par rapport à cette réforme et ce nouveau paysage des outils financiers, économiques contribueront aussi à la relance de nos entreprises et que cela permettra de créer de l'activité économique, mais aussi de créer et développer de l'emploi, ce que, je pense, nous souhaitons tous pour la Wallonie.

**Mme la Présidente.** - Merci, Monsieur Jeholet pour la présentation de la proposition de résolution.

*Discussion générale*

**Mme la Présidente.** - Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. le Ministre Marcourt.

**M. Marcourt**, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Peut-être quelques instants, Madame la Présidente, sur un modus operandi. Je voudrais d'abord remercier M. Jeholet pour la manière avec laquelle il a planté le décor. Le but n'est pas d'avoir aujourd'hui un combat de boxe entre la majorité et l'opposition, c'est, au contraire, de se demander quelle est la meilleure architecture pour nos outils. Reconnaissons – et je ne m'en plains pas – qu'aujourd'hui, l'Union Wallonne dit : « Ce sont des bons outils qui fonctionnent bien ». Elle a dit d'autres choses moins agréables, je dis les choses agréables.

Comme vous le savez, j'ai l'intention de présenter une structure de réforme, pas encore affinée dans tous ses détails, au gouvernement de ce jeudi. Nous sommes à la dernière séance de commission du parlement avant les vacances d'été. Votre commission souhaite-t-elle qu'on aille au bout du chemin aujourd'hui avec, le cas échéant, un vote ? À ce moment-là, je suis prêt, moi, à exposer l'ensemble des choses. Je suis même prêt dans tous les cas de figure à le faire, si vous le souhaitez. Ou indique-t-on que ce débat pourrait être porté en septembre, que le gouvernement aurait tracé des lignes et que nous pourrions avoir un débat, à ce moment-là, sur une structure qui serait plus évolutive ?

Aujourd'hui, ce que je vais dire, ce ne sera pas une position de la majorité, ce sera la position du ministre des affaires économiques sur l'évolution du secteur. Je suis tout prêt à le faire, nous verrons bien comment votre commission réagira, mais ne serait-il pas plus intéressant que le gouvernement puisse, en tout cas, se pencher sur les propositions que je fais ? La démarche de la résolution est jointe au dossier que je propose au gouvernement.

Je ne sens pas d'opposition d'intérêts, on n'est pas dans des choses radicalement différentes. Il y a, dans l'architecture, une différence fondamentale. Dans le cas de la proposition de résolution, cela devient une société unique. Je reste avec des structures différentes. Néanmoins, et c'est un souci sur lequel je travaille depuis longtemps, il faut savoir qu'aujourd'hui, la SRIW a supprimé plusieurs sociétés filiales. On n'en fait pas des communiqués de presse parce qu'on pense que ce n'est pas l'essentiel. L'essentiel, c'est que les organes soient plus adéquats et répondent aux choses. Quand on revoit la trajectoire des outils, on a pris, à un moment donné, du fonds wallon, un certain nombre de missions que l'on a transmises à d'autres. On a transformé la financière des PMI en la SOWALFIN. Tout cela a été fait par mon prédécesseur. C'est très bien. Je pense aujourd'hui qu'il y a une nouvelle évolution, notamment dans les portefeuilles. Je pense que le portefeuille aéronautique, par exemple, devait être la GLASRI, notamment, parce que ce secteur a beaucoup évolué, en partie d'ailleurs grâce au Plan Marshall. Je pense que la notion de mission déléguée doit être précise et que la SOGEPA doit le faire, que les grandes entreprises, comme dans la proposition MR, doivent être individualisées, c'est la SRIW. Au sujet des PME, nous partageons cette attention toute particulière. Il y a toute la problématique d'accès au crédit des PME. Vous dites : « Il y a trop d'invests ». Je partage d'abord avec vous le principe selon lequel les invests sont utiles. Y en a-t-il de trop ou pas ? C'est toujours aussi une question de culture. Vous visez plus une sous-région qu'une autre. Ce n'est pas la Province du Luxembourg qui est visée essentiellement, ni la province du Brabant wallon, mais pourquoi pas, nous pouvons en débattre. Ce sont des choses sur lesquelles on peut avoir un débat. Je peux le tenir aujourd'hui et, comme vous l'avez vu, je peux répondre à un certain nombre d'arguments.

Il va de soi que je suis favorable – de nouveau, il n'y a pas encore de décision du gouvernement – à une fusion intégrale ASE-AST-AWT. Comme je l'ai déjà dit, j'ai demandé que l'on envisage l'avenir de la caisse d'investissement et spécialement par rapport aux règles de Bâle III. Demain, nous serons peut-être bien heureux d'avoir cet outil qui permettra d'éviter un certain nombre de restrictions de crédit. Je ne parle même pas de *credit crunch.* Mais il est évident aussi que ce sont les PME, aujourd'hui. Nous avons un débat entre les banquiers et les entreprises. Les banquiers disent qu'il n'y a pas de restriction de crédit. Du côté des entreprises, on nous dit qu'on a quand même beaucoup plus de difficulté, qu'il faut mettre plus de garanties, qu'ils sont plus chien – excusez-moi de ce terme un peu trivial. Cela mérite un élément. Vous abordez le secteur privé, le secteur public, dans les invests c'est déjà 50/50. Toutes les augmentations de capital sont faites aujourd'hui par le public. Est-ce que, demain, le privé peut dire : « Nous sommes prêts à mettre de l'argent » ? Je ne suis pas fermé, si on a des propositions concrètes. Des administrateurs indépendants, on en a : à la SRIW, ce sont des administrateurs indépendants. Pour en citer deux, dont le nom me vient à l'esprit, il y a notamment M. Rion et M. Dombe. Ce sont des administrateurs indépendants. À la SOWALFIN, il y a des administrateurs indépendants.

Moi, si vous en êtes d'accord – mais de nouveau, et je m'arrête là, sinon, le fait d'être bref sera démenti par les faits – je pense qu'il faut savoir comment on travaille. Voulons-nous aller au bout des choses aujourd'hui, faire un vote ou disons-nous qu'on a entendu le message de M. Jeholet au nom du MR et des co-signataires de sa résolution, qu'il y a peut-être un tour de table à faire, mais reportons alors, à la rentrée de septembre, le débat sur le fond ?

Voilà, Madame la Présidente, ce que je voulais dire comme introduction liminaire.

**Mme la Présidente.** - Merci, Monsieur le Ministre.

La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). - Merci, Madame la Présidente. Je remercie aussi M. le Ministre pour son intervention et je pense qu'on peut, en tout cas, s'entendre. Je plaiderais aussi pour qu'on puisse aborder le débat sereinement, ce que M. Jeholet fait ici, et je le remercie en tout cas, sur sa contribution positive par rapport à ce débat qui nécessite plus que du combat, je vais dire. Il faut, à un certain moment, pouvoir mettre les choses un peu à plat.

Pour mon groupe et moi-même, il est clair que nous sommes favorables à une réduction du nombre d'outils financiers économiques wallons, mais ceci, dans le cadre d'une réforme globale. Il faudra donc aussi aborder la question de la collecte de l'épargne et, vous le savez, je suis déjà intervenu à différentes reprises, avec vous-même, Monsieur Jeholet, sur la Caisse d'investissement de Wallonie, en réclamant aussi une chose extrêmement importante, c'est que tout cela se fasse dans le cadre d'une évaluation et qu'on ait un état des lieux objectif et documenté des performances à tous les niveaux de ces institutions ; une évaluation qui soit la plus indépendante possible et donc, objective, sans complaisance par rapport à ces différents outils.

Les objectifs doivent être clairs. Il faut clarifier effectivement le paysage, parce que c'est vrai, quand on voit le schéma, qu'il est parfois un peu surprenant. L'autre objectif, c'est l'efficacité. C'est vraiment cela qu'on doit viser. Je pense qu'ici, tout autour de la table, nous sommes vraiment attentifs à ce que les outils soient les plus efficaces possible. Par rapport à la rationalisation, notamment en termes de mandats, vous savez aussi, que moi et mon groupe sommes extrêmement attentifs à cette dimension. Il est donc clair que nous devons aller dans ce sens-là, même si la rationalisation ne doit pas être la rationalisation pour la rationalisation. Il faut, à un certain moment, que le schéma global ait une efficacité que l'on puisse définir tous ensemble.

J'aurais peut-être voulu que M. le Ministre puisse parler aussi de la réforme ASE-AST-AWT pour voir un peu où on en est par rapport à cela, de manière globale. Je plaide en tout cas pour qu'on puisse effectivement aborder le débat sereinement et qu'on puisse peut-être venir à la rentrée, que le gouvernement décide peut-être ce jeudi d'une réforme globale ou d'une réforme, même si on l'appelle light ou heavy - pour reprendre un terme du Festival de Dour qui vient de se clôturer. Je pense qu'à un certain moment il faut pouvoir aller dans ce sens-là et attendre que les choses se fassent dans l'ordre et avec clarté.

Donc si, à un certain moment, on doit aller plus loin, on abordera le débat de fond et là, mon collègue Christian Noiret de toute façon interviendra après moi sur l'analyse de la proposition que vous faites. Je continue de penser que c'est un débat utile et nécessaire pour le redressement de la Wallonie.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Goffinet.

**Mme Goffinet** (cdH). - Je remercie M. Jeholet de nous avoir amené ce débat et cette réflexion. Je me réjouis que, quelque part en ce domaine, l'opposition et la majorité ont un but commun, ce but étant justement cette simplification des procédures et la relance de la Wallonie.

Mon deuxième remerciement se justifie par le fait que c'est vrai que l'on a des outils, beaucoup d'outils, et qu'on ne sait plus trop comment les uns et les autres s'imbriquent. Quand on est jeune parlementaire, ce n'est pas facile. J'ai beaucoup apprécié que, dans votre projet de résolution, soit regroupé – cela va bien me servir – un schéma permettant d'entamer des débats que je souhaite à la rentrée, une fois que le ministre aura avancé dans sa réflexion et aura présenté au gouvernement, si j'ai bien entendu, sa proposition. Je pense qu'une fois qu'on aura ce que le gouvernement propose, on aura un débat intéressant à la rentrée qui pourra, je l'espère déboucher sur cette simplification de nos outils, cette rationalisation de nos outils, et atteindre ce but que l'on veut tous : rendre les meilleurs services, les missions à un secteur économique.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Jeholet.

**M. Jeholet** (MR). - Merci Madame la Présidente. D'abord, pour rassurer Mme Goffinet : notre groupe est toujours attentif à venir en aide aux jeunes parlementaires. Je ne sais pas ce que les autres groupes font, mais nous on y tient très fort. Voilà pour la boutade.

Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, ce que je voudrais dire, et permettez-moi encore une deuxième boutade, c'est que j'entends M. Disabato et que je me réjouis qu'il poursuive notre objectif, le cdH aussi. Je dirais, en boutade, que peut-être que si on laissait, si on ne touchait pas à la SOGEPA, ils iraient encore plus loin que nous dans la proposition de réforme des outils, mais on a dit que l'on n'allait peut-être pas évacuer le débat aujourd'hui parce que c'est vrai qu'il mérite mieux. Je suppose, M. Noiret, que vous ne doutez pas de la façon positive dont je veux apporter ce débat ...

**M. Disabato** (Ecolo). - Je suis même persuadé que vous étiez dans la boutade dans la phrase précédente, en effet.

**M. Jeholet** (MR). - Je l'ai dit. Comme vous êtes susceptible ! On veut aider les jeunes parlementaires, mais on veut aussi aider la majorité, parce qu'elle se divise sur trop de sujets et que se diviser sur un sujet aussi important que celui-ci ... J'ai parfois un côté positif. Il ne faut pas me voir comme quelqu'un qui veut toujours polém

Présidente ?

**Mme la Présidente.** - Absolument. Allez à l'essentiel.

**M. Jeholet** (MR). - Merci, Madame la Présidente. Je pense qu'on pourrait évidemment se contenter de reporter le débat, si on n'avait pas perçu des ouvertures de la part du gouvernement et du ministre, par rapport à un plan qui sera sur la table jeudi. Je pense que cela n'aurait pas beaucoup de sens d'avoir le débat aujourd'hui, d'avoir alors un plan qui sera présenté au gouvernement et puis des interpellations, des questions, que sais-je, à la rentrée. Ce que je demande, en tout cas, c'est qu'on puisse avoir ce débat le plus tôt possible au sein de cette commission, mais j'ai vu que le ministre était ouvert sur beaucoup de questions.

Il y a un point qui va nous opposer : faut-il une seule structure ou maintenir, parlons clairement, essentiellement trois structures : la SOWALFIN, la SRIW et la SOGEPA, avec toutes les modalités entre elles ? Ce qu'il faut, c'est clarifier, rendre plus lisible le paysage aujourd'hui. Je pense que c'est aussi un principe de transparence et de bonne gouvernance. À un moment donné, trois ou deux structures ou une seule, on peut en débattre beaucoup, mais le fond du sujet est autre. On privilégie l'option « client », donc essentiellement les entreprises, les PME et les indépendants. C'est à cela que la réforme doit aboutir. C'est, à un moment donné, voir comment on peut améliorer l'accès au financement pour nos entreprises. Si on veut avoir ce débat-là sans tabou et de façon très constructive, je me range à la proposition. Je l'avais un peu initiée dans la façon de présenter aussi, et je l'ai dit, dans des délais relativement courts et donc que ce soit, Madame la Présidente, une priorité peut-être de l'ordre du jour de la prochaine commission à la rentrée, mais que l'on puisse avoir ce débat à ce moment-là.

**Mme la Présidente.** - J'entends bien la demande de M. Jeholet.

La parole est à M. Noiret.

**M. Noiret** (Ecolo). - Pour que le débat soit bien clair, je pense qu'il y a, premièrement, une question de procédure que l'on doit clarifier et, deuxièmement, au fond, de dire quels sont les objectifs. Je plaide pour que l'on ne mélange jamais finalité, objectifs, moyens. Il faut savoir si c'est simplement changer la nature des outils, l'organisation des outils ou si c'est se doter d'instruments qui vont nous aider, vont aider la Wallonie à connaître une nouvelle phase de développement, de redéploiement de son activité. Au fond, la question qui se pose est celle de savoir où on développe une stratégie, comment on met en place les outils stratégiques. Puis, il y a des instruments divers qui peuvent être des structures qui se sont déjà réorganisées. Le ministre le soulignait tout à l'heure. Je pense que, si on est bien d'accord sur les étages et l'organisation des étages entre eux, d'abord d'une stratégie et puis de voir comment les outils sont structurés pour mettre en œuvre la stratégie dans ses différentes composantes, on peut effectivement travailler de manière extrêmement efficace. On ne peut alors qu'indiquer notre soutien à ce type de démarche.

**Mme la Présidente.** - Ayant entendu les uns et les autres, nous n'allons pas voter sur la proposition aujourd'hui et nous allons la reporter pour qu'elle soit examinée conjointement avec le plan du ministre à la rentrée. Cela veut-il dire à la première semaine de la rentrée ? Donc c'est la première semaine du mois d'octobre que notre commission pourra se réunir et, en priorité, nous pouvons inscrire ce débat à l'ordre du jour de notre commission.

*(Réaction d'un membre)*

Ceci étant, nous abordons les interpellations et questions orales.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

### QUESTION ORALE DE M. ONKELINX À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LE POINT SUR LES POSSIBILITÉS D'AVENIR DE LA SIDÉRURGIE LIÉGEOISE »

### QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU PROJET DE « RÉGIONALISATION » DES OUTILS SIDÉRURGIQUES LIÉGEOIS TEL QUE PROPOSÉ PAR LES SYNDICATS D'ARCELORMITTAL »

### QUESTION ORALE DE M. NOIRET À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LES SUITES DE LA RENCONTRE ENTRE LE GOUVERNEMENT WALLON ET LES REPRÉSENTANTS DES TRAVAILLEURS D'ARCELORMITTAL LIÈGE »

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Onkelinx à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et

des Technologies nouvelles, sur « le point sur les possibilités d'avenir de la sidérurgie liégeoise », la question orale de Mme Goffinet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la réponse du gouvernement au projet de « régionalisation » des outils sidérurgiques liégeois tel que proposé par les syndicats d'ArcelorMittal » et la question orale de M. Noiret à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les suites de la rencontre entre le Gouvernement wallon et les représentants des travailleurs d'ArcelorMittal Liège ».

La parole est à M. Onkelinx pour poser sa question.

**M. Onkelinx** (PS). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, depuis le 3 juillet, date à laquelle je vous interrogeais sur ce dossier, bien des choses se sont produites. De nouvelles péripéties ont enrichi ce dossier, si je puis dire.

Souvenons-nous que les syndicats ont déposé une proposition alternative à la fermeture de la phase à chaud d'ArcelorMittal Liège, consécutive au rapport Syndex, très éclairante, soulignant la viabilité de la phase liquide et de l'indispensable maintien de cette activité pour pérenniser la phase à froid. En d'autres termes, seule une sidérurgie intégrée était garante d'un avenir industriel à Liège.

Plusieurs pistes sont dès lors mises sur la table, soit le *stand alone*, l'adossement à un autre opérateur industriel ou encore un nouveau modèle qui pourrait s'inspirer de Saarstahl.

Depuis, beaucoup de nouvelles informations qui posent bien des questions, Monsieur le Ministre : la divulgation par ArcelorMittal d'un planline qui aurait pour résultat des licenciements secs dans les services périphériques à la production. La question est : quel impact en Wallonie ce plan représente-t-il en termes de suppression de postes ? Mon autre question porte sur votre accueil très positif du plan alternatif déposé par les syndicats et votre volonté de réaliser un plan d'affaires pour accompagner le plan de reprise. Quel est le résultat de la rencontre du 5 juillet avec les syndicats ? Qu'en est-il de ce plan d'affaires auquel on fait référence ? Quelle pourra en être la trame ? Je souhaiterais aussi vous entendre sur votre rencontre avec les représentants d'ArcelorMittal – dont M. Himpe qui vous aurait confirmé la fermeture définitive de la phase à chaud à Liège et du refus du groupe de céder tous les outils. Quelle a été votre réaction, Monsieur le Ministre ? Quelle est la réponse du Gouvernement wallon à cela ?

Cela confirme en tout cas la stratégie de désindustrialisation du groupe en Europe du nord, à savoir neuf hauts fourneaux fermés dont deux liégeois de façon définitive alors que le groupe continue le développement de son activité minière et la production d'acier dans les pays émergents.

C'est pour cela que les travailleurs ont accueilli avec méfiance le programme d'investissement dans le froid avec six projets, pour un montant de 138 millions d'euros.

Le revers de la médaille – et c'est ArcelorMittal qui le dit aussi – c'est que les autres outils parmi lesquels le Laminoir de Chertal, les lignes galva 4 et 5 de Flémalle HP3 et HP4 de Marchin, seront confinées à un rôle de tampon. Le retour de marche évoluera en fonction de la fluctuation des marchés, de leur compétitivité en cours, en service et en qualité, précise-t-on chez ArcelorMittal. Une moitié environ des travailleurs du froid serait versée dans une partie stratégique alors que l'autre moitié serait condamnée à mourir à petit feu par défaut d'investissement.

On ne peut donc pas croire aux promesses d'investissement du groupe qui a été adopté, rappelons-le, à hauteur de 23 milliards de dollars. Il y a aussi entre autres l'information selon laquelle – c'est aussi nouveau depuis le 3 juillet – le Ministre français Montebourg fait le tour de ses collègues européens pour contrer les projets d'ArcelorMittal. La France, la Belgique et le Luxembourg prépareraient des actions communes pour sauvegarder des sites de production d'ArcelorMittal, indiquait M. Schneider, le Ministre luxembourgeois de l'Économie, qui a reçu, en fin de matinée, son homologue français Montebourg, le Ministre du Redressement productif. Il signale que : « Nous voulons agir ensemble entre la France, la Belgique et le Luxembourg pour trouver des pistes afin d'éviter que des sites de production soient fermés, même s'ils s'avèrent plutôt rentables », a déclaré M. Schneider.

Une rencontre est donc prévue à Paris, Monsieur le Ministre, à la mi-septembre entre les ministres de l'industrie belges, français et luxembourgeois pour examiner la possibilité de légiférer contre ces fermetures de sites industriels.

Cette information représente-t-elle un espoir, Monsieur le Ministre, qu'enfin, face à ce désastre annoncé de la fin de la sidérurgie, entre autres en Europe du nord, une réplique politique fédérée de plusieurs pays européens puisse faire contre-poids à l'insupportable pouvoir absolu d'un groupe qui n'a que faire de la prospérité des économies européennes et de l'avenir des travailleurs.

Enfin, une dernière question – tant qu'à faire, on va les poser toutes – on vient de finir de parler de la restructuration des outils économiques wallons. Apparemment, le dossier sidérurgique ArcelorMittal pourrait passer de la SOGEPA à la SRIW. Monsieur le Ministre, quelle serait la plus-value apportée à une structure plutôt qu'à une autre ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

**Mme Goffinet** (cdH). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, nous avons déjà abordé ce sujet il y a deux semaines et on vous avait en fait déjà prévenu, suite aux réponses que vous nous aviez données, qu'on reviendrait dessus. Chose dite, chose faite. Je ne vais pas revenir à nouveau sur les détails des propositions qui ont été faites pour maintenir en vie une sidérurgie intégrée à Liège, nous avons donc déjà assez débattu, il y a deux semaines, au sein de notre commission. Vous aviez alors exposé les grands axes des propositions syndicales, sans pour autant nous dire clairement quelle était votre position à leur égard et, surtout, sans nous dire si vous les trouviez réalisables et si le gouvernement comptait les soutenir et les promouvoir.

Néanmoins, vous aviez fait état du fait que le projet syndical amenait un certain nombre de questions et que, pour qu'il puisse être mené à bien, plusieurs conditions devaient être remplies en termes d'investissements à réaliser, de mise en place d'une nouvelle gouvernance, de reconstitution d'une structure commerciale, et cætera. Surtout, vous aviez justement rappelé que tout le montage était bel et bien tributaire de l'accord de Mittal de céder ses outils, qu'il a notamment refusé.

Enfin, vous aviez attiré l'attention sur les conclusions des analyses juridiques auxquelles vous aviez fait procéder, soulignant, je vous cite : « Que la marge de manœuvre des pouvoirs publics dans le secteur sidérurgique est étroite et le scénario dans lequel la Région wallonne prendrait seule le contrôle du site de Liège a relativement peu de chances d'être compatible avec les règles européennes en matière d'aide d'État ». Bref, si les pistes proposées sont réellement intéressantes, de nombreux obstacles se dressent quand même sur la route du plan syndical.

Deux jours plus tard, le gouvernement recevait comme prévu les représentants syndicaux afin de discuter avec eux de leurs propositions. Ils ont alors trouvé auprès de vos collègues et de vous-même une oreille attentive mais prudente. En effet, suite à cette rencontre, le Gouvernement wallon s'est engagé à collaborer à la rédaction d'un plan d'affaires, comme M. Onkelinx l'a rappelé précédemment, qui devra permettre de démontrer la viabilité du plan présenté par les syndicats. En outre, le gouvernement souhaite l'ouverture de négociations avec la direction d'ArcelorMittal sur base des propositions syndicales. Cette négociation devrait aussi permettre à Mittal d'expliquer sa propre vision du développement du bassin liégeois et d'exposer les garanties qu'il entend apporter à ses divers engagements, plus particulièrement en faveur du « froid ».

Monsieur le Ministre, vous l'avez indiqué vous-même, la tâche va être difficile, c'est le moins qu'on puisse dire. Je l'ai dit, Mittal a déjà rejeté le plan syndical, en rappelant très clairement qu'il n'était pas prêt à céder la phase à chaud condamnée à l'automne dernier et qu'il souhaitait, à l'inverse, conserver les usines de finition du « froid », considérées comme stratégiques. D'ailleurs, pour ArcelorMittal, la meilleure manière d'assurer l'avenir de ces outils du « froid » reste bien de les alimenter par de l'acier plus compétitif que celui auparavant fourni par la phase à chaud liégeoise. On ne le constate donc que trop bien, les divergences de vues sont pour le moins profondes. Elles semblent même quasiment irrémédiables.

Dès lors, comment comptez-vous vous y prendre dans ce dossier ? Avez-vous pu déjà rencontrer la direction d'ArcelorMittal ? J'ai entendu dire par M. Onkelinx qu'un contact avait été pris. Celle-ci a-t-elle pu vous indiquer ses projets pour Liège ? Des négociations ont-elles pu déjà s'amorcer ? Sur quelles bases et avec quelles exigences de part et d'autre ?

Comment le gouvernement compte-t-il travailler en vue de la rédaction du plan d'affaires ? Ce travail est-il déjà en route ? Ce plan d'affaires doit permettre d'assurer de la viabilité du projet des syndicats : comment cela devra-t-il s'effectuer concrètement ? Si la viabilité est ainsi confirmée, croyez-vous que cela pourra vraiment faire changer d'avis la direction d'ArcelorMittal ? Et à l'inverse, si le business plan devait démonter la non-rentabilité du projet, quelles seraient alors nos options dans de tel cas de figure ?

Plus globalement, alors que la conjoncture économique est difficile et que la situation du marché de l'acier en Europe est encore plus malaisée, la réorganisation du bassin liégeois tel que souhaitée par les syndicats serait-elle vraiment en mesure de relancer les outils, de retrouver des partenaires commerciaux, de sauver des emplois et de garantir l'activité à moyen et long termes ?

Dans ce schéma, la région aurait-elle sérieusement les moyens d'assumer la relance de cette sidérurgie intégrée ? Combien tout cela pourrait-il coûter au total ? Quelles seraient alors les implications budgétaires pour la Région wallonne ? Bref, beaucoup de questions pour essayer d'y voit clair et voir comment s'en sortir quelque part dans ce dossier avec, en face de la région, ArcelorMittal qui a l'air de camper sur ses positions et qui ne voit, lui, qu'un intérêt financier, non le développement d'une région ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Noiret pour poser sa question.

**M. Noiret** (Ecolo). - Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, chers collègues, ce jeudi 5 juillet, le Gouvernement wallon a rencontré le front commun syndical d'ArcelorMittal. C'était une occasion, si j'ai bien compris, intéressante d'ailleurs, pour qu'il puisse, non seulement, vous transmettre son analyse de la

situation, mais vous exposer tout un ensemble de pistes de travail qu'il a élaborées, en tout cas, d'après son analyse : étude de la situation, sortir de la crise. Sortir de la crise, cela signifie, dans son chef, et je pense dans le chef de beaucoup parmi nous, le maintien d'un volume d'activités important et le maintien d'un volume d'emplois important autour de ce volume d'activités.

Cela fait plus d'un an qu'on vous interroge vraiment inlassablement et que l'on tente, avec vous, de faire le point. Je ne parle pas ici d'une relation conflictuelle entre nous, mais au contraire, de tenter, d'élaborer des pistes, de relayer les inquiétudes et de tenter de faire pression sur ceux qui ont in fine réellement les leviers de décision entre les mains.

On est, aujourd'hui, face à une piste de travail, peut-être même plus qu'une piste de travail, une piste de maintien d'une sidérurgie intégrée, avec un certain nombre de conditions qu'il faut pouvoir mettre en œuvre pour pouvoir le faire, avec un calendrier, avec une tentative de pérennisation. J'ai entendu les déclarations qui ont été faites à la sortie de cette réunion. J'ai cru comprendre qu'il y avait en tout cas une appréciation positive de ces propositions et la volonté de s'engager à collaborer, à mettre en place un plan d'affaires, à vérifier ces hypothèses et, enfin, à travers cela, évidemment aussi, rencontrer la direction du groupe sidérurgique.

Je voudrais quand même glisser une petite comparaison. Depuis quelques jours, la direction a communiqué, en tout cas, aux travailleurs d'ArcelorMittal, à travers un flash info qui est un outil de communication interne – ce document n'est pas très élaboré – quelles étaient ses ambitions, quelles étaient ses options. C'est évidement extrêmement différent de ce que le monde syndical a apporté, non seulement sur les contenus, mais je dirais bien aussi, sur l'épaisseur des choses. Quand on voit l'étude qu'a produit le front syndical et quand on voit la communication que fait la direction, on est frappé par cette différence d'ambition. D'un côté, on a la volonté de mettre en place un groupe industriel très important avec de nombreuses activités et en essayant de répondre à une demande qui – on est tous d'accord pour le dire aujourd'hui – est relativement faible mais qui pourrait reprendre en fonction – j'y reviendrai aussi – d'une stratégie européenne qui devrait pouvoir se développer.

Puis, on voit, de l'autre côté, du monde patronal, du côté de la direction d'ArcelorMittal, au fond, qu'il y a quelques secteurs qui nous semblent stratégiques. Ce sont les toutes nouvelles technologies autour de ce qui a été développé par CO, par exemple. Puis, il y a un ensemble de secteurs, y compris dans le froid – je ne parle même pas du chaud qui, pour eux, est fermé – une série de secteurs où on se dit : « Tiens, on pourrait effectivement s'en servir de manière variable en fonction d'une demande qui augmenterait ». Ce n'est manifestement pas là un des secteurs qui sont considérés comme stratégiques, en tout cas.

C'est une option, celle de la direction d'ArcelorMittal, qui nous fait craindre le pire ; le pire, dans le sens d'une restriction à une portion extrêmement congrue de ce qu'est encore aujourd'hui la sidérurgie en région liégeoise. Il y a un manque d'ambition, très certainement.

Tout ceci nous incite à envisager, à apprécier positivement cette option d'une automatisation ; et je dis automatisation à dessein parce que le terme reste relativement flou. Il reste à construire un modèle autour d'une extraction d'un certain nombre ou de l'ensemble des activités, totalement ou partiellement. C'est bien là l'enjeu, si j'ai bien compris, et vous allez me confirmer si c'est bien cela, l'enjeu de cette rédaction de plan d'affaires que le gouvernement et vous-même vous êtes engagé à mener.

Élément complémentaire à cela, si nous sommes dans cette option de se dire que – et je le souhaite – que tout n'est pas terminé pour le chaud, contrairement à ce que prétend la direction d'ArcelorMittal, il y a la préservation des outils. J'ai cru comprendre que certains disent que, maintenant que la phase 1 de la procédure Renault est terminée, on peut commencer à anticiper, à prévoir le démantèlement. Je dirai « Minute ! », parce que si, effectivement, on devait fermer complètement, on sait bien qu'on peut fermer un haut-fourneau et le rallumer, mais on sait bien aussi que cela signifie des coûts extrêmement importants. Qu'en est-il de cette préservation d'outils ? En tout cas – je le souhaite, je le répète – si on devait suivre l'option proposée par le plan syndical, les hauts-fourneaux gardent évidemment un intérêt et si on devait les préserver, quelles seraient les mesures de préservation qui seraient faites ?

J'évoquais tout à l'heure la nécessité d'une vision industrielle européenne, parce que, lorsque je vous ai interrogé la dernière fois, c'était dans le cadre des questions d'actualité. Je vous avais dit – je remercie d'ailleurs M. Onkelinx qui le reprenait tout à l'heure – la nécessité que des contacts soient pris entre autres avec vos collègues français pour pouvoir avoir une vision d'ensemble. Vous me disiez que c'est effectivement une des pistes importante. Qu'est-ce qui a été fait depuis ? Est-ce que, effectivement, on a pu avancer là-dessus ? J'entends même qu'ArcelorMittal commence à dire qu'au-delà de Florange où on pensait que les hauts fourneaux étaient relativement protégés grâce au projet Ulcos, cela semble de moins en moins vrai, puisque le projet Ulcos ne serait pas dans les premières priorités de la Commission européenne. J'entends aussi que, même à Fos-sur-Mer, il y a maintenant des menaces qui commencent à se développer. J'entends qu'à Luxembourg, des menaces commencent à se faire plus précises également. Il y a là, sans doute, une urgence encore plus grande aujourd'hui d'avoir une vision stratégique au niveau européen.

Là, je me tourne encore vers vous, Monsieur le Ministre, mais je pense que mes collègues se tourneront

aussi vers le premier ministre du gouvernement belge, on sait bien qu'en effet, un certain nombre de contacts au niveau européen sont aussi de la responsabilité du gouvernement belge. Je pense donc qu'il y a vraiment urgence aussi à ce que les contacts se prennent avec les homologues fédéraux belges pour qu'il y ait une stratégie belge bien construite et efficace qui permette effectivement d'amener, à un moment donné, la Commission européenne à développer une série d'axes de travail qui s'inscrivent dans une stratégie concertée pour faire en sorte que l'industrie européenne, et singulièrement la sidérurgie européenne puisse se mettre en route. Le Conseil européen de juin dernier, de fin juin, 28 – 29 juin, s'est engagé à mobiliser 120 milliards d'euros au service de l'économie réelle. Il est, me semble-t-il, essentiel, et même urgent, que nous allions à cet essentiel, que cette économie réelle soit effectivement bien mise en œuvre, bien prise en compte à travers, entre autres, des projets de type industriel.

Si l'Union européenne dégage des moyens pour l'économie réelle, il serait absurde qu'une partie de ces moyens ne soit pas affectée au développement d'une relance de la sidérurgie, d'une sidérurgie européenne et, là-dessus, la Wallonie – on est tous d'accord à cet égard – a des éléments extrêmement importants à faire valoir puisque, rappelons-le, l'acier wallon est un acier qui se distingue de l'acier importé, de bien loin, par ses performances, à la fois, sociales et environnementales et rappelons-le, économiques également, puisque personne n'a pu démontrer aujourd'hui que cette sidérurgie wallonne était en perte, un tout petit peu moins rentable suite à des décisions de politique interne à ArcelorMittal, que d'autres sites, mais les performances de la sidérurgie wallonne et singulièrement liégeoise, nous n'avons pas à en rougir.

J'en viens à une série de questions, Monsieur le Ministre. Quel est le calendrier de mise en œuvre de ce plan d'affaires qui permettrait de vérifier l'hypothèse posée par le Front communal syndical ? Quels sont les contacts qui ont été pris ? Quelles sont les capacités d'intervention au niveau européen pour pouvoir faire en sorte que la mobilisation des moyens importants qui a été décidée par le Conseil européen puisse effectivement être activée en fonction des projets que nous défendons tous ici ? Enfin, il y a aussi cette question de l'autonomisation : est-on simplement dans une logique strictement d'appropriation ou n'a-t-on pas intérêt à envisager plutôt aussi ce qui a déjà été évoqué autour de cette table, à savoir une plainte devant la Commission européenne pour insuffisance d'utilisation, manque d'utilisation d'outils existants, en dépit de toutes les règles en la matière ? On évoque souvent l'Europe en disant « C'est la dérégulation du marché, c'est la règle de libre concurrence », mais il y a des pendants à cette règle de libre-concurrence qui est l'utilisation optimale de l'ensemble des outils et non pas l'utilisation optimale de certains outils au détriment d'autres quand ils sont au moins aussi performants, ce qui était le cas à un moment donné. Il y a sans doute là une piste de travail en termes de rapport de forces, soyons clairs, avec ArcelorMittal qui devrait être envisagée.

Je vous remercie pour les réponses et commentaires que vous ne manquerez pas d'apporter à tous.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

**M. Marcourt**, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Madame la Présidente, Madame la Députée, Messieurs les députés, lors de la dernière séance, j'ai répondu aux questions relatives aux conclusions de l'étude Syndex, en vous exposant le cadre dans lequel celles-ci sont valides et les commentaires faits à ce sujet par les organisations syndicales. Je considère donc qu'il n'est pas utile de revenir sur ces différents points.

Comme vous l'avez indiqué, le gouvernement a rencontré les représentants des organisations représentatives des travailleurs, le 5 juillet dernier, réunion au cours de laquelle a été présenté le plan de maintien d'une sidérurgie intégrée. Ce plan a le mérite de promouvoir le maintien de la phase à chaud à Liège et, partant, 500 emplois directs qu'elle conserve.

Au-delà du volet emploi, la mobilisation en faveur d'une sidérurgie intégrée est motivée par deux facteurs qui sont en lien l'un avec l'autre. Il s'agit de la crainte qu'en cas de fermeture du chaud, les approvisionnements en provenance de Dunkerque ne soient ni réguliers ni de qualité, ce qui n'est pas un cas de figure théorique, puisqu'il a été rencontré lors de la première fermeture, en 2005. À l'époque, Dunkerque préférait, vu les prix de vente sur le marché, fournir des brames en dehors du groupe au détriment du froid de Liège.

Le deuxième élément est l'impact négatif qu'une telle situation pourrait avoir sur le coût de production de l'aval à Liège, en comparaison avec d'autres sites du froid mieux approvisionnés tant en qualité qu'en quantité. Les travailleurs craignent donc pour la pérennité de l'activité dans le froid.

Lors de la rencontre avec les organisations syndicales, le gouvernement a proposé de collaborer à la rédaction d'un plan d'affaires qui devrait permettre d'étudier, voire de démontrer la viabilité du projet. Les éléments essentiels à valider sont non seulement le coût des investissements et le type de gouvernance à mettre en place, mais surtout la faisabilité de la reconstitution d'un réseau commercial et d'une capacité de vendre les produits.

Comme demandé par les organisations syndicales, nous avons ensuite eu un contact avec des responsables du groupe ArcelorMittal. Ceux-ci nous ont confirmé qu'ils ne souhaitaient pas entrer dans le schéma proposé, et ce, pour deux raisons majeures.

La première porte sur les outils du chaud. Même s'ils ne veulent pas poursuivre les activités du chaud à Liège, ArcelorMittal n'entend pas vendre, louer ou céder ses outils à un tiers. En effet, d'après eux, la conjoncture économique étant ce qu'elle est, le niveau structurel attendu de la demande d'acier en Europe pour les trois à quatre prochaines années est particulièrement faible. C'est-à-dire qu'il varie de 30 à 40 % en moins par rapport à 2007-2008, soit globalement le niveau actuel. Le groupe ArcelorMittal estime indispensable une réduction de la capacité de production en Europe. Ce sont donc aujourd'hui plusieurs hauts-fourneaux propriété d'ArcelorMittal qui pourraient être fermés.

Le deuxième élément porte sur les outils du froid. Si ArcelorMittal n'entend pas les céder c'est que, de nouveau d'après eux, ils font partie de son *core business* et que plusieurs de ces lignes sont des lignes stratégiques pour le groupe.

Nous avons demandé aux représentants d'ArcelorMittal que les informations qu'ils donnent soient confortées de manière concrète, afin de montrer quelle est la hauteur de leur engagement pour pérenniser non seulement le froid à Liège, mais aussi toute la Recherche & Développement, ainsi que les outils du chaud qui ne sont pas touchés par la restructuration projetée aujourd'hui.

Nous avons tous pu lire dans la presse qu'ArcelorMittal a présenté son plan pour le futur du froid à Liège, plan qui comprendrait des investissements pour un montant de 138 millions d'euros, consistant en six projets dont notamment une ligne sous vide mais aussi un système de détection automatique des défauts des tôles, l'amélioration des performances énergétiques par le remplacement des anciennes centrales ou encore un nouveau four de recuit continu.

Au jour d'aujourd'hui, et je pense que c'est un euphémisme, les travailleurs ne sont pas convaincus par ce plan, qu'ils qualifient de minimaliste et manquant d'ambition. Ils craignent d'ailleurs toujours que le fait d'alimenter le froid de Liège par les usines de Dunkerque donne un désavantage compétitif, même si ArcelorMittal aurait indiqué aux travailleurs que Liège serait prioritaire dans la production à Dunkerque.

Je pense aujourd'hui que plan présenté ne peut être considéré que considéré comme une ébauche et qu'il appartient aujourd'hui à ArcelorMittal de détailler plus avant, non seulement les investissements, mais également les plans de charge et, en quelque sorte, un plan stratégique sur le froid à Liège pour les années qui viennent.

Le volet d'assainissement a également été évoqué dans leur hypothèse il n'y aurait plus d'avenir pour certains outils. Dans ce cadre, ArcelorMittal a indiqué qu'il avait la volonté de respecter la législation à tous les niveaux, ce qui est d'ailleurs bien le moins que l'on puisse attendre, mais surtout, le groupe a indiqué sa volonté de collaborer avec les institutions publiques pour assurer la réhabilitation et la viabilisation des sites concernés, de manière à coller au plan de développement que les différentes autorités publiques et privées pourraient avoir.

Je me rends bien compte que vous posez énormément de questions pour lesquelles des réponses précises ne sont pas données puisque nous travaillons en parallèle avec les deux parties.

Je voudrais terminer avec la partie européenne. Je reste persuadé que le problème de la sidérurgie européenne vient de l'Europe elle-même, c'est-à-dire de l'incapacité de l'Union européenne à soutenir la consommation d'acier par un plan industriel cohérent permettant de soutenir la demande et, dès lors, la remise en activité d'outils. Il me paraît dès lors que ce que nous appelons de nos vœux, et je pense que le Premier Ministre fédéral, vous en parliez, est un élément important.

Nous devons avoir la volonté, au niveau des États membres et des Gouvernements des États membres, de défendre notre sidérurgie en niant pas toutefois que nous sommes concurrents parfois et que le bonheur de l'un ne fait pas nécessairement le bonheur de l'autre. Il n'empêche que nous devons trouver des lignes de force permettant de soutenir auprès de la Commission européenne un véritable plan de soutien à l'industrie, plan qui doit comprendre – en tout cas, je ne comprendrais pas qu'il en soit autrement – un soutien à la sidérurgie et à la filière acier en Europe.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Onkelinx.

**M. Onkelinx** (PS). - Je ne vais pas vraiment réagir. Je vais simplement remercier M. le Ministre.

C'est vrai qu'eu égard aux développements qui ont eu lieu depuis la dernière rencontre qu'on a eue, évidemment, il y a très peu de réponses actuellement. À partir du moment où les discussions sont toujours en cours, on se doutait bien que vous n'alliez pas nous faire des révélations tonitruantes, importantes et essentielles aujourd'hui.

Je voudrais simplement vous dire que, vous n'en doutez pas d'ailleurs, nous restons particulièrement attentifs au dossier, et que, à titre personnel, même si je le vois s'éloigner, je garde quand même un espoir important sur le fait que le haut-fourneau, au moins un des deux hauts-fourneaux pourrait reprendre son activité, même si je sais que les choses ne sont pas simples parce que je reste persuadé que, sans la phase à chaud, la phase à froid est menacée. C'est clair.

Je ne manquerai pas de revenir bien sûr à la rentrée parce que je suis persuadé qu'il y a des évolutions qui vont encore intervenir d'ici-là.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Goffinet.

**Mme Goffinet** (cdH). - Je remercie M. le Ministre.

Je comprends qu'il ne puisse pas répondre à l'ensemble de nos questions et interrogations, étant donné qu'il est en discussion avec les deux groupes, au niveau des syndicats et de la direction.

Je le rejoins totalement sur le fait que l'Europe doit prendre ce dossier, le dossier de l'acier sidérurgie est classé à bras-le-corps ; surtout que c'est un petit peu un retour aux origines puisqu'au départ, quand l'Europe a été créée, on a créé la CECA, la Communauté européenne de l'Acier et du Charbon. Là, dans ce dossier, vu le développement, c'est un petit peu un retour à nos origines. Je pense qu'il est vraiment essentiel peut-être que les pays qui ont fondé la CECA à l'époque se mettent ensemble et réfléchissent justement à une stratégie européenne pour redéployer nos filières d'acier.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Noiret.

**M. Noiret** (Ecolo). - Je vais aussi moi-même remercier M. le Ministre pour la réponse et les commentaires qu'il a pu apporter aux différentes interventions des parlementaires.

Je voudrais surtout, et plus encore que le remercier, l'encourager singulièrement dans trois voies. Vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Ministre, ce qui est exprimé de la stratégie d'ArcelorMittal aujourd'hui est léger. Je pense qu'il y a là *a minima* – je ne dis pas que nous devrions nous satisfaire de ce qu'ils disent, mieux argumenter – un peu plus d'éléments qui doivent être produits pour montrer aussi combien ces gens tiennent aux outils qu'ils possèdent.

Deuxième élément, vous avez évoqué la question de l'assainissement. J'espère qu'en tout cas, dans le chef d'ArcelorMittal quand ils s'engagent, ils sont bien conscients qu'ils sont aussi responsables de l'ensemble de la pollution historique. J'ai cru comprendre qu'il y avait quelques expressions de ce côté-là qui semblaient considérer que « Vous savez, nous, c'est seulement depuis le moment où on est là. ». Soyons bien clairs : il y a eu des expressions dans ce sens-là, on ne peut pas le nier.

*(Réaction de M. le Ministre Marcourt)*

Tout à fait, depuis John Cockerill, en effet.

Troisième élément, ma collègue vient également de le souligner, sur lequel je vous encourage fortement, c'est la question de la dimension européenne. Quand l'Europe dégage 120 milliards, cela ne peut pas être pour maintenir ce qui est fait depuis un certain nombre d'années, à savoir une économie d'ordre financier. On voit bien d'ailleurs qu'il y a convergence, je dirais, avec l'évolution du groupe Mittal à cet égard, où on est de plus en plus dans une solution – dont on voit bien qu'elle n'est pas en réalité une solution – de la financiarisation de notre économie. Nous disons qu'il est important aujourd'hui de sortir de cette financiarisation, de revenir à l'économie réelle et d'avoir de véritables projets qui s'inscrivent dans le développement durable. Nous avons besoin d'acier, même si c'est pour fabriquer des éoliennes, même si c'est pour fabriquer des trams et des trains. Nous avons besoin d'acier, d'un acier de qualité, d'un acier avec des performances technologiques qui sont tout à fait à la pointe et que la Wallonie peut produire. Je pense qu'il faut le faire valoir.

Je vous encourage donc à rencontrer vos collègues belges et européens pour pouvoir mener l'Europe sur cette voie-là.

## QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ET LES RISQUES QUE SON ABSENCE POURRAIT IMPLIQUER »

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « l'état d'avancement du Schéma régional de développement commercial et les risques que son absence pourrait impliquer ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

**Mme Goffinet** (cdH). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, à la veille de la pause estivale, j'aurais souhaité faire à nouveau le point avec vous à propos de l'état d'avancement de ce Schéma régional de développement commercial, schéma tant attendu. En effet, il s'agit-là d'un dossier majeur pour notre région, tant du point de vue de son développement économique que de celui de l'aménagement de son territoire. La double nature de ce dossier justifie d'ailleurs que, depuis deux ans, j'ai interrogé fort régulièrement à ce sujet autant vous que votre collègue, M. le Ministre Henry, puisque vous partagez avec lui la responsabilité de ce dossier et son aboutissement.

Pouvez-vous me dire où vous en êtes aujourd'hui ? Quelles sont les prochaines échéances ? Que reste-t-il à faire avant d'enfin pouvoir présenter cet outil dans sa forme définitive et afin qu'il soit apte à être utilisé par tous les acteurs concernés ? Quelles difficultés devez-

vous encore surmonter ? Comment s'organise ou s'organisera la coordination entre vous-même et M. le Ministre Henry afin de mener à bien ce travail ? Votre collègue le Ministre Henry parlait d'ailleurs d'une finalisation pour la rentrée parlementaire. Pourriez-vous me confirmer ce délai ?

Bien sûr, je comprends fort bien qu'il s'agit d'un travail difficile et que son élaboration prend logiquement un certain temps. Néanmoins, je crains les conséquences que pourraient avoir un retard prolongé et une absence de ce schéma dans les décisions entourant les octrois de permis pour des projets commerciaux.

En effet, il y a à peine quelques semaines, on apprenait que le fonctionnaire délégué avait refusé le permis unique d'un projet de parc commercial en Province du Luxembourg. La raison principale qui avait motivé le refus de ce fonctionnaire délégué est bel et bien l'absence de Schéma régional de développement commercial, celui-ci étant toujours en cours d'élaboration. Bref, le schéma n'étant pas encore finalisé, le fonctionnaire délégué a considéré qu'il ne disposait pas du cadre et de l'outil nécessaires pour statuer sur la demande de permis. D'ailleurs, il aurait même préalablement demandé aux promoteurs d'attendre que le schéma soit bouclé pour introduire leur dossier, ce qu'ils n'avaient pas fait. Entretemps, un recours a été introduit par cette société, la semaine passée, me semble-t-il, mais je ne souhaite pas ici m'étendre sur ce dossier particulier. Étant donné qu'il est en recours, ce n'est pas à moi de juger de l'opportunité, de la nécessité ou non que ce dossier aboutisse. Cela me fait réfléchir à plusieurs éléments. Je voudrais savoir entre autres si la règle, le motif qui a été évoqué par le fonctionnaire délégué allait être la ligne de conduite pour d'autres décisions ailleurs et que, par conséquent, il n'y aurait plus aucun permis qui pourrait être octroyé sous prétexte que le Schéma de développement régional ne serait pas encore mis en place. Est-ce une position officielle du Gouvernement wallon ou est-ce jugé au cas par cas ?

Je voulais savoir, à ce sujet, si des indications allaient être données ou si une rencontre pourrait avoir lieu avec votre collègue, pour justement voir comment justifier, dans les permis, l'absence d'un Schéma de développement commercial. En fait, je souhaite vivement qu'avec le Ministre Henry, la situation soit clarifiée rapidement aussi au sein des administrations, des pouvoirs locaux, des promoteurs et que ce soit fait au plus vite, parce que je pense qu'on a besoin, en Région wallonne, que ce schéma régional soit finalisé pour que les règles soient claires pour tout le monde, et permettre d'aider chacun à avoir une décision objective en la matière.

Je vous remercie d'avance pour les précisions que vous m'apporterez.

**Mme la Présidente. -** La parole est à M. le Ministre Marcourt.

**M. Marcourt**, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Madame la Présidente, je voudrais être très bref. D'abord, je remercie Mme Goffinet pour l'intérêt qu'elle porte et surtout du fait qu'elle considère dès à présent que le schéma directeur des implantations commerciales est un outil positif d'aide à la décision. C'est bien l'objectif que nous poursuivons.

Deux, je lui rappelle – et je pense que tout fonctionnaire en charge du dossier le sait – que la législation est toujours fédérale. Il n'y a pas aujourd'hui de norme donnant à la Région wallonne la capacité d'influencer les dispositifs.

Comme vous le savez, je trouve que ce dispositif fédéral est lacunaire et qu'il ne permet pas d'avoir une bonne gestion, mais nous attendons – pourrais-je dire – de pied ferme, que l'on régionalise cette matière. C'est dans les accords de la sixième réforme de l'État.

Vous m'interpellez sur un calendrier. Avant cela, je voudrais peut-être dire qu'aucun permis ne peut aujourd'hui être suspendu, refusé de quelque manière que ce soit au motif que le schéma ne serait pas là. Ce serait une erreur. Par contre, vous avez raison de dire que nous avons déjà mis à disposition tous les programmes d'aide qui sont aujourd'hui arrêtés, de manière à simplement en faire un cadre de référence non réglementaire et donc, non contraignant.

La question que vous m'avez posée vise à savoir quand je présenterai le dossier au gouvernement. À la mi-septembre, en première lecture, avec pour objectif qu'à la fin de l'année, voire au tout début de l'année prochaine, il soit définitivement arrêté. Dans ces conditions-là, je pense que nous aurons véritablement finalisé – je ne reprends pas tous les éléments, je vous l'ai dit à chaque séance et mes collaborateurs pour ne pas que je sois trop concis me les aura remis – mais vous les connaissez tous aussi bien que moi et donc, aujourd'hui, nous sommes dans la phase de finalisation et, en septembre, nous pourrons nous revoir, en tout cas, à la première séance de rentrée, j'espère pouvoir vous indiquer que le schéma directeur a été approuvé en première lecture.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Goffinet.

**Mme Goffinet** (cdH). - Je vous confirme que je trouve que c'est un outil positif qui permet la clarté. J'ai bien pris note de l'avancée du dossier. Je sais bien qu'il faut attendre au moins que la sixième réforme de l'État soit finalisée pour le transfert des compétences, mais cela n'empêche pas que cela doit avancer les deux parallèlement et que c'est pas après qu'il faut, le plus vite, clarifier la situation. C'est le mieux.

**QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLÉ À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « L'ÉNERGIE ÉOLIENNE PORTEUSE D'EMPLOIS ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN BELGIQUE ET EN WALLONIE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kapompolé à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « l'énergie éolienne porteuse d'emplois et de développement économique en Belgique et en Wallonie ».

La parole est à Mme Kapompolé pour poser sa question.

**Mme Kapompolé** (PS). - Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, chers collègues, je me suis basée sur un article de *L'Echo* du 3 juillet qui mettait en évidence le fait que le secteur éolien rapportait un très grand nombre d'emplois en Belgique ; également sur des chiffres venant d'Agoria, à savoir le chiffre de l'emploi qui a doublé depuis 2008. C'est donc un constat positif.

Partagez-vous, Monsieur le Ministre, l'analyse d'Agoria qui précise que, d'ici à 2020, le secteur de l'éolien devrait couvrir, en Belgique, 13 000 emplois ? Qu'en est-il pour notre Wallonie ?

Quelles mesures sont prévues dans le cadre du Plan Marshall 2.vert pour soutenir ce secteur et sans doute par rapport aux autres plans, je pense à Horizon 2022, par rapport au fait de maintenir cet essor, cette compétitivité et notre know-how en la matière ?

Le secteur de la production de panneaux solaires ne suit pas la même évolution. Je voulais en discuter un peu avec vous concernant les raisons de ce phénomène. Est-ce que c'est vraiment un manque de formation, de disponibilité de main-d'œuvre technique, sachant qu'en fait, j'avais posé la question au Ministre Antoine et au Ministre Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité, mais, en fait, tout a été repris pour une question pour vous dans cette commission ?

Dans le cadre du développement de l'Alliance Emploi-Environnement, je voulais faire le point avec vous sur les mesures qui seront encore à mettre en œuvre.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

**M. Marcourt**, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Madame la Présidente, Madame la Députée, en ce qui concerne le secteur éolien, notre région dispose actuellement d'un savoir-faire qui repose essentiellement sur les compétences issues de son tissu industriel historique comme l'aéronautique, les matériaux composites, la logistique, la conception/simulation assistée par ordinateur, la connexion au réseau et l'électronique de puissance, la maintenance ou encore la sidérurgie et la mécanique de précision. Cette expertise industrielle offre à la Wallonie de sérieux atouts pour se positionner dans une chaîne de valeurs.

Certaines entreprises de Wallonie sont d'ailleurs déjà des fournisseurs réputés auprès des assembleurs d'éoliennes tandis que d'autres le sont d'avantage au niveau de la mise en place des parcs éoliens. Aujourd'hui, plus de 80 acteurs économiques ont été recensés.

À côté de ce premier volet, de nombreuses compétences en R&D, au sein des différentes universités et centres de recherches, sont présentes et transposables au secteur éolien, ce qui augure un développement positif de la filière.

Au niveau wallon, l'expertise se situe dans des entreprises que je qualifierais d'innovantes, dont le potentiel de développement semble important. Les récentes orientations belges en matière de futur mix énergétique, devant s'appuyer principalement sur le gaz et le renouvelable, sont des éléments de nature à favoriser l'expansion de ce marché sur le territoire belge.

Cependant, il est assez difficile de se prononcer sur les chiffres avancés par Agoria. En effet, ils incluent les prévisions de développement d'activités de trois grandes sociétés flamandes du secteur et qui sont réputées mondialement. Ainsi, d'après la projection faite par Agoria, cette croissance d'emplois serait prioritairement localisée là.

En ce qui concerne le secteur photovoltaïque, la part de la production de panneaux solaires en Europe s'est écrasée au profit des pays asiatiques, dont la Chine. Ces dernières années, ils ont inondé le marché européen. Ils représentent aujourd'hui 50 % du marché mondial des cellules et modules solaires dont l'essentiel est d'ailleurs acheté en Europe. Ces chiffres concernent la filière classique du silicium. Ils n'incluent pas les technologies en développement.

Au niveau industriel, sur notre territoire, le secteur photovoltaïque a suivi un développement différent de celui de l'éolien. Son déploiement a été axé sur l'augmentation du nombre d'installateurs de panneaux photovoltaïques. Ce secteur paraît donc moins ancré structurellement dans le tissu industriel. Il est en outre largement tributaire, dans son activité, des mécanismes de soutien mis en place.

Au niveau de l'emploi, un bilan du secteur réalisé en 2010 relate, pour la Belgique, le chiffre de 7 800 emplois directs et indirects générés par l'industrie du photovoltaïque.

Actuellement, il est difficile de chiffrer les emplois en Wallonie, mais on peut estimer qu'ils se situent aux alentours de 1 000. Une grande partie de ces emplois est néanmoins fortement dépendante de la conjoncture car, comme je l'ai déjà indiqué avant, ils sont liés à la filière d'installation.

Toutefois, une centaine d'acteurs intervenant dans la chaîne de valeurs du photovoltaïque ont été dénombrés en Wallonie. Ils comprennent des entreprises, des universités, des centres de recherches. Le *cluster Tweed* est en train de réaliser un recensement de la filière et du nombre d'emplois. Cela permettra à tous d'avoir une vision plus claire de la situation.

Au niveau d'une liaison éventuelle avec le secteur du verre, nous avons certes des entreprises comme AGC qui développe du verre pour l'industrie photovoltaïque, mais leur marché semble se situer aujourd'hui à l'extérieur de notre région.

Pour ce qui concerne les questions relatives à l'Alliance Emploi-Environnement, je pense qu'il est préférable de vous adresser directement au ministre du développement durable.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Kapompolé.

**Mme Kapompolé** (PS). - Madame la Présidente, je remercie déjà M. le Ministre pour les réponses qu'il a pu m'apporter et le lien avec le *cluster Tweed*, vu le travail que nous réalisons dans cette commission par rapport aux clusters et aux pôles de compétitivité. Il est toujours important, je trouve, lorsqu'on aborde une matière, de bien faire le lien avec les outils pertinents pour celle-ci.

Pour l'Alliance Emploi-Environnement, je suivrai son conseil et j'interrogerai le ministre adéquat.

## QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LES JARDINS D'ANNEVOIE »

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les Jardins d'Annevoie ».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

**M. Borsus** (MR). - Monsieur le Ministre, Madame la Présidente, chers Collègues, Mesdames, Messieurs, je me permets de revenir une nouvelle fois sur le dossier des Jardins d'Annevoie, dossier sur lequel nous nous sommes déjà entretenus, je pense, Monsieur le Ministre, à une bonne dizaine de reprises depuis le début de cette législature en cette commission.

Je me permets de le faire à la suite de la question que je vous adressais en mai dernier et à la suite de diverses déclarations qui ont été communiquées, commentées, par la presse au cours de ces dernières semaines.

Vous m'indiquiez précédemment que le gouvernement du 19 avril avait décidé d'aller plus avant dans toute une série de procédures judiciaires. Or, selon les propos du gestionnaire des Jardins d'Annevoie, il semblerait que ces procédures n'évoluent guère et que le gouvernement, en fait, ne soit pas disponible pour une véritable négociation. Soyons clairs : il y a des apparences de négociations, mais il n'y aurait, selon la version de l'interlocuteur concerné, pas de véritable volonté du côté de la Région wallonne, ou en tout cas du côté des interlocuteurs mandatés par la région pour mener à bien cette négociation.

Puis-je dès lors vous demander, Monsieur le Ministre, ce qu'il en est exactement ? Y a-t-il eu négociation ? Avez-vous mandaté des gens pour mener une négociation ? Vous l'avez évoqué à plusieurs reprises dans vos réponses antérieures. Un tiers, dont le métier est la négociation, ne serait-il pas sollicitable dans un dossier de cette nature et de cette ampleur ? Quels sont, à cet égard, les contacts pris, les rencontres ? Y a-t-il eu de nouvelles évolutions depuis ma dernière intervention en mai dernier ?

Deuxième élément de ma question, indépendamment de possibilités de négociations, puis-je vous demander où en sont les diverses procédures ? Il y avait, si je ne m'abuse, des procédures d'arbitrage, procédures au civil, expulsion de Jardanne et de Filpar, action en dissolution et notification d'une décision prise en procédure d'appel concernant le dossier urbanisme à communiquer à l'intéressé. Est-ce fait aujourd'hui ? Quels sont les développements qui ont été constatés ou menés depuis notre entretien d'il y a un petit peu moins de deux mois où vous annonciez l'offensive sur tous les fronts et tous azimuts ?

Par ailleurs, je souhaiterais vous demander quels sont les frais auxquels la région a déjà été amenée à s'exposer – frais de procédure, d'avocats – frais qu'elle a endossés elle-même, peut-être frais que la partie adverses va endosser, ou a endossé eu égard aux décisions qui ont été prises. Quels sont les frais que les structures dépendantes de la région ont elles-mêmes endossés ?

Troisième élément de mon propos, je suis inquiet

pour l'avenir. On sait combien certaines procédures peuvent prendre des mois, voire peut-être des années, et que, par ailleurs, le véritable magma des diverses procédures, le labyrinthe des différents dossiers à maints égards et à différents niveaux. On peut légitimement craindre que la situation ne se prolonge pendant de nombreux mois ou de nombreuses années et que cette durée ne mette en péril, à votre corps défendant, à notre corps défendant en ce qui concerne la région, malgré nous, le site, ou en tout cas sa pérennité, son avenir économique. Je rappelle qu'on parle d'un site qui est, du point de vue patrimonial, du point de vue esthétique, du point de vue économique , du point de vue touristique, un des sites majeurs de Wallonie.

Je voudrais aussi préciser que mon propos n'enlève rien au fait que des infractions et des manquements ont été constatés et que, par rapport à ceux-ci, il y a effectivement eu des procédures qui ont été mouvementées, des sanctions qui sont tombées, et que le droit doit s'appliquer, que l'on soit dans les Jardins d'Annevoie ou en dehors. Le réalisme par rapport à l'analyse d'une situation ne veut pas dire la faiblesse par rapport à la réaction à avoir par rapport à des illégalités, des actes inappropriés ou d'autres éléments qui ont ou qui auraient été commis.

Ma crainte est aujourd'hui que, finalement, au bout du compte, cette bataille n'épuise la région, ou en tout cas que cette bataille de, par sa longueur, ne compromette très lourdement, partiellement, voire beaucoup plus largement encore, un site auquel nombre de personnes tiennent ; un site qui, à mes yeux, a bien évidemment un avenir.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

**M. Marcourt**, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Madame la Présidente, Monsieur le Député, il y a un point, il y en a d'autres, mais il y a un point important que nous partageons, c'est que ce dossier n'évolue pas assez vite à mon goût.

Deuxièmement, les propositions de négociation de M. Jourdain – même si ce serait la victoire de l'espérance sur l'expérience puisque nous avons fait plusieurs évolutions avec lui – j'attends d'avoir des éléments concrets, qu'ils soient d'ailleurs communiqués à titre officiel ou confidentiel via les avocats qui sont les personnes adéquates pour ce gendre de négociations.

Je constate aujourd'hui que c'est silence radio et qu'il est parfois plus facile de s'exprimer dans la presse que d'amener des éléments concrets. Face à cette situation, j'ai donné mandat à nos conseils de mettre en ordre toutes les procédures et de faire en sorte que, véritablement, depuis le 19 avril, date à laquelle j'ai fait rapport au gouvernement, nous puissions voir des progrès dans chacune d'entre elles.

Vous me permettrez dès lors de les relever. Il y a une procédure civile intentée contre la SPRL Fond'Roy . Cette procédure devant le tribunal de première instance de Dinant, qui a pour objectif la résiliation du bail emphytéotique portant sur les parties du domaine d'Annevoie, a été suspendue aujourd'hui et renvoyée au rôle en raison d'une notification des créanciers hypothécaires de la SPRL Fond'Roy, de l'existence de cette procédure, et ce, conformément au bail. Les créanciers qui ont notifié sont la BNP Paribas Fortis, la SA Gottinghill qui a subrogé la SA Agence d'études immobilière, la créance notifiée et contestée par la Région et la SA Filpar. La procédure pourra être réactivée et nous le ferons à l'expiration du délai expirant le 10 octobre 2012 pour SA Filpar.

J'attire par ailleurs votre attention sur le fait qu'il a été porté à notre connaissance que la BNP Paribas Fortis a dénoncé les crédits hypothécaires de Fond'Roy, ce qui pourrait avoir un impact sur la situation économique de cette SPRL.

Deuxièmement, l'arbitrage de la CEPANI.

Nous avons adressé différents rappels, tant à Me Lion qui, je vous le rappelle, est le liquidateur de l'ASBL les Jardins d'Annevoie qu'à Monsieur Jourdain, réaffirmant la volonté de réactiver la procédure d'arbitrage concernant l'exécution de la convention cadre. Aucune suite n'a été réservée à ces rappels.

J'ai donc mandaté la SOGEPA pour procéder au préfinancement des frais incombant aux parties adverses afin de pouvoir enfin faire en sorte que cette procédure soit diligentée.

Vous constaterez ainsi toute la collaboration que M. Jourdain apporte dans l'exécution des conventions qu'il a lui-même signées.

Troisièmement, expulsion de Jardanne et Filpar.

Une action judiciaire a été introduite devant le tribunal de première instance de Dinant à l'encontre de l'ASBL Jardanne, la SA Filpar et l'ASBL les Jardins d'Annevoie aux fins d'entendre :

- confirmer la résiliation du bail emphytéotique sur les jardins du domaine d'Annevoie ;
- constater la nullité de la cession de bail entre l'ASBL les Jardins d'Annevoie et la SA Filpar ou à tout le moins son inopposabilité à la Région wallonne ;
- condamner les parties citées à quitter le domaine d'Annevoie sous peine d'astreinte.

L'audience introductive d'instance est fixée au 13 septembre prochain.

Quatrièmement, action en dissolution de la SA Filpar et la SPRL Fond'Roy. Les comptes annuels de la SA Filpar et de la SPRL Fond'Roy font apparaître, pour

les deux structures, des fonds propres négatifs.

En vertu de l'article 634 du code des sociétés : « lorsque l'actif net est réduit à un montant inférieur à 61 500 euros, tout intéressé peut demander au tribunal la dissolution de la société ».

Sur la base de cette disposition, nous avons introduit deux actions en dissolution à l'encontre, d'une part, de la SA Filpar, d'autre part, de la SPRL Fond'Roy puisque nous y avons intérêt et que ces sociétés présentent des fonds propres inférieurs au montant susdésigné.

Les audiences d'introduction concernant la dissolution de Filpar et Fond'Roy sont fixées au 5 septembre 2012 devant respectivement les tribunaux de commerce de Dinant et de Bruxelles.

Cinquièmement, actions à l'encontre de Me Lion *qualitate qua*, c'est-à-dire, pour les non-juristes, en sa qualité de liquidateur.

*(Réaction de Mme la Présidente)*

On n'est pas obligé d'être juriste pour être membre de cette commission, Madame la Présidente.

Les conseils de la Région wallonne ont envoyé un courrier de mise en demeure à l'encontre de Me Lion en sa qualité de liquidateur de l'ASBL les Jardins d'Annevoie afin qu'il nous transmette diverses informations concernant la liquidation de l'ASBL et en demandant les coordonnées de la personne en charge de l'audit des comptes de l'ASBL.

Si aucun expert indépendant n'est désigné dans le mois pour procéder à l'audit des comptes de l'ASBL, la Région wallonne demandera soit la désignation d'un expert judiciaire, soit, élément ultime, le remplacement du liquidateur judiciaire.

Il y a par ailleurs des informations pénales. Dans le cadre de l'information pénale, les Conseils de la Région wallonne ont transmis, le 21 juin 2012, un dossier tant au Procureur du Roi de Dinant qu'à celui de Bruxelles reprenant une synthèse du dossier et une copie des différentes conventions et actes de procédure afin que ceux-ci y réservent les suites qu'ils estiment nécessaires.

Septièmement, exécution de l'arrêt de la Cour d'appel de Liège pour le volet « amende ». Cela ne me concerne pas directement puisque c'est la DGO4 qui est compétente pour cette question, mais je tiens à vous signaler que la région, au travers de la DGO4, a donné instruction à Me Versailles de signifier l'arrêt de la Cour d'appel de Liège du 14 février 2011à M. Jourdain. Concernant le paiement de l'amende pénale à laquelle M. Jourdain a été condamné, il a été demandé à Me Versailles de s'informer quant aux suites réservées à cette condamnation.

Aujourd'hui, les contacts que nous avons donc pu entretenir avec M. Jourdain se sont effectivement arrêtés. Comme je vous l'ai dit d'entrée de jeu, nous sommes toujours disponibles pour recevoir une proposition concrète pour sortir de l'ensemble des procédures. C'est l'intérêt bien compris des Jardins d'Annevoie, de la Région wallonne, de nos concitoyens qui veulent s'y rendre. Mais pour ce faire, il est indispensable que M. Jourdain vienne avec des propositions concrètes, fiables et exécutables et pas simplement, qu'il tente de gagner du temps face à des procédures pour lesquelles j'ai dit qu'il fallait poursuivre sans désemparer.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Borsus.

**M. Borsus** (MR). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Peut-être un élément auquel vous n'avez pas répondu, c'est l'élément sur les montants des frais de procédure.

**M. Marcourt**, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Excusez-moi, je ne l'ai pas dans ma réponse aujourd'hui, mais je vous les communiquerai directement.

**M. Borsus** (MR). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces informations extrêmement précises concernant l'ensemble des procédures et l'état de celles-ci, en ce compris concernant les dates de fixation des audiences introductives.

Deuxièmement, je prends bonne note que, complémentairement à ces réponses extrêmement précises, probablement par l'intermédiaire de cette réponse, vous rappelez la disponibilité de la région pour examiner des propositions fiables, concrètes et exécutables.

Troisièmement, pour négocier, il faut à un moment ou à un autre que quelque chose se passe, qu'un interlocuteur rassemble, qu'une invitation soit adressée, qu'un tiers soit désigné. Soit, on se dit qu'on mène la bataille jusqu'au moment où son point de vue aura triomphé ou, par ailleurs, on convient qu'un espace – on verra ce qu'il en résultera et ce qu'il en ressortira – de négociation doit encore être raisonnablement tenté. Je ne plaide pas dans ce dossier pour que la région se couche, ce n'est pas du tout mon propos. Par contre, je mesure bien combien l'ensemble de ces procédures menées jusqu'à leur terme le plus lointain peut représenter vraiment beaucoup de temps, beaucoup d'énergie, beaucoup de moyens et des résultats qui sont incertains, on le sait. Ce dossier a toujours recelé un certain nombre de surprises.

Je me permets de faire la suggestion que, que ce soit un médiateur dont c'est le métier, que ce soit le Médiateur de la Région wallonne, que ce soit un interlocuteur autorisé, mais qu'une invitation puisse être adressée au moins à se rencontrer sur le dossier. Je ne pense pas qu'une négociation va aboutir, simplement

que le canal des avocats que vous avez évoqué puisse être utilisé. Je ne pense évidemment que, dans une négociation, quelqu'un va écrire en disant : « Voilà ma proposition ». Ce n'est en général pas comme cela que cela se passe, noue ne l'ignorons pas.

Je termine, si vous le voulez bien, en évoquant le fait qu'à premier examen, ces procédures peuvent représenter, si elles sont menées jusqu'à leur appel, des procédures diverses, des querelles jusqu'en cassation quand c'est possible, enfin bref, cela peut représenter plusieurs années. Il faut l'éviter et il faut tenter de sortir de ce dossier, me semble-t-il, positivement, dans l'intérêt de la région et dans l'intérêt du site et de ce qu'il représente.

**QUESTION ORALE DE MME SALVI À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LA POSSIBILITÉ D'UN PLAN DE RELANCE PARTIELLE POUR CARSID »**

**QUESTION ORALE DE MME TROTTA À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « L'AVENIR DES TRAVAILLEURS DE CARSID »**

**QUESTION ORALE DE M. DESGAIN À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « L'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ CARSID À CHARLEROI »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Salvi à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la possibilité d'un plan de relance partielle pour Carsid », la question orale de Mme Trotta à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « l'avenir des travailleurs de Carsid » et la question orale de M. Desgain à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « l'avenir de la société Carsid à Charleroi ».

La parole est à Mme Salvi pour poser sa question.

**Mme Salvi** (cdH). - Je vous remercie, Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, chers collègues, c'est un dossier éminemment sensible. La semaine dernière, on pouvait apprendre dans les médias qu'un plan de relance partiel du site sidérurgique Carsid à Marcinelle serait actuellement en discussion entre la direction de Duferco, les syndicats, les autorités carolorégiennes et celles de la Région wallonne.

En effet, il y a une quinzaine de jours, le patron de Duferco Belgique, M. Gozzi, aurait présenté aux syndicats un plan qui permettrait de relancer à terme certaines activités sidérurgiques à Carsid. En effet, par le biais du déménagement, si on peut l'appeler ainsi, d'un laminoir de Sicile à Charleroi, ce plan pourrait concerner entre 150 à 250 emplois, à comparer évidemment aux 1 000 qui sont actuellement visés par le licenciement collectif. Néanmoins et toujours selon les informations qui circulent, ce plan ne prévoirait ni la relance du haut-fourneau, ni l'installation d'un four électrique sur le site carolo puisque Duferco dispose déjà de ce type d'outil à La Louvière. En outre, si ce plan devait finalement voir le jour, il ne serait quant à lui pas effectif avant deux ou trois ans.

Monsieur le Ministre, quand chacun a appris cette information, il y a évidemment une série de questions tout à fait normales et naturelles qui se sont fait jour, notamment, sur la faisabilité du projet, mais également sur l'avenir des employés, des ouvriers et sur la poursuite de la recherche du fameux repreneur.

Tout d'abord, sur la faisabilité du projet, que doit-on penser de cette nouvelle éventualité d'un plan de relance partiel ? Aujourd'hui, de façon officielle, l'existence de ce plan peut-elle être confirmée ? En quoi consiste-t-il exactement ? Cette piste aujourd'hui est-elle vraiment ou pas crédible puisque, je le rappelle, c'est de nouveau une piste, de nouveau une promesse, mais qu'avons-nous comme garantie quant à la réalisation de ce projet et, par ailleurs, quelles pourraient être les demandes que pourrait formuler demain Duferco auprès des pouvoirs publics afin de mener ce projet à bien ?

Concernant les emplois et les travailleurs, on l'a rappelé tout à l'heure, le plan ne pourrait probablement être effectif avant deux ou trois ans. Qu'est-ce que cela impliquerait donc pour les travailleurs qui sont aujourd'hui aux prises avec la procédure de licenciement collective et qui devront au mieux négocier le plan social qui les concerne ?

En effet, si ces plans ne se réalisent que d'ici un ou deux ans, que fait-on avec les travailleurs actuels, que deviennent-ils réellement puisqu'ils sont, quant à eux, visés par la procédure de licenciement ? Ne serait-il pas plutôt intéressant de rechercher à maintenir un lien entre l'outil actuel et le projet futur afin de permettre, à terme, à une partie des travailleurs actuels d'être prioritairement repris dans deux ans dans cette possible nouvelle activité ?

Parallèlement à cela, et cela fait toute la question sur

la recherche du fameux repreneur, on le sait, la région et la direction de Duferco, vous l'avez affirmé, continuent activement à rechercher un repreneur. Toutes les offres sont étudiées sérieusement.

D'autre part, les syndicats tentent toujours de proposer une solution qui permettrait de sauver l'ensemble de l'outil et de relancer le haut-fourneau, notamment dans le cadre de collaboration entre différents sites sidérurgiques en Wallonie y compris potentiellement avec la phase à froid de Liège. Pouvez-vous aujourd'hui nous indiquer si des pistes sérieuses ont pu être examinées par rapport à ces différentes probabilités ? En outre, on sait que des études ont été effectuées sur l'avenir de la sidérurgie liégeoise – je pense notamment aux études Laplace Syndex – ne serait-il pas intéressant de faire le même genre de travail pour les outils hennuyers ? Mieux encore évidemment, ne pourrait-on pas imaginer de mener ce type d'étude au niveau de l'ensemble des outils wallons, tous bassins confondus ?

Monsieur le Ministre, à côté des difficultés et des ambiguïtés actuelles, il faut également s'interroger sur la décision de la direction de Carsid de déclarer purement et simplement, jeudi dernier, que, pour elle, la phase d'information et de consultation de la procédure Renault était désormais terminée et qu'elle estimait avoir répondu à l'ensemble des questions qui avaient été posées.

Par conséquent, la direction a également averti les syndicats du lancement imminent des procédures qui mèneront à la mise en liquidation de l'entreprise et donc, on comprend aisément – et c'est tout à fait légitime – que cette déclaration n'ait pas été particulièrement bien appréciée par les travailleurs, loin s'en faut.

La CNC, quant à elle, a indiqué qu'elle allait déposer un recours afin de tenter d'empêcher la direction de clore de la sorte de la phase information. J'aurais souhaité vous entendre par rapport à ces différentes annonces de la direction. Cela vient compliquer la situation et les discussions avec les travailleurs, tant sur le plan social – puisqu'il reste encore une série de choses à négocier – qu'en ce qui concerne l'avenir du site et de ses outils. J'aurais souhaité dès lors vous entendre sur les prochaines étapes des négociations sociales et syndicales et savoir quel sera le rôle tenu par la Région wallonne.

En tout cas, Monsieur le Ministre, face à tant de risques et d'incertitudes, on ne peut que rester extrêmement prudent et réaliste. C'est en tout cas mon état d'esprit aujourd'hui. Il ne faut pas donner de faux espoirs aux travailleurs ou lancer encore des plans sur la comète qui pourraient, au final, les affaiblir dans la difficile négociation du plan social actuel.

Les syndicats eux-mêmes sont d'ailleurs les premiers à vouloir rester prudents, en insistant sur le fait que la priorité, pour l'instant, doit demeurer l'avenir des travailleurs de Carsid qui subiront d'ici peu le plan social proposé par Duferco. Comme eux, je pense que, si tout projet industriel est bon à prendre, il ne peut pas être pris à n'importe quel prix et, en tout cas, pas à n'importe quel prix pour les travailleurs eux-mêmes.

Comme je l'avais déjà affirmé en mars dernier, lors de notre débat en séance plénière, dans ce dossier, il est impératif de tenir un discours de vérité aux travailleurs et à leurs familles.

Si on pense qu'il est encore possible de sauver, d'une manière ou d'une autre, ne serait-ce que partiellement, « l'outil Carsid » et les emplois qui en découlent, alors, soit. Mais il faut le dire très concrètement et rapidement. Y a-t-il l'une ou l'autre activité de niche aujourd'hui qui pourrait être développée avec succès sur le site de Carsid, que ce soit avec de nouveaux outils ou avec certains des outils actuels ou, au contraire, est-ce qu'aujourd'hui, aucune solution ne se précise ? Je le répète et je le redis, pas de faux espoirs aux travailleurs, je pense que c'est la moindre des choses qu'on leur doit.

Enfin, dans ce contexte, quels sont aujourd'hui les éventuels projets de reconversion ? De cela aussi, il faut pouvoir parler, de la reconversion ou du redéploiement économique qui serait susceptible d'être développé sur les différents sites géographiques que Carsid abandonnerait demain. La volonté de Duferco est de maintenir des activités sur ces sites géographiques carolo. Je pense que c'est effectivement positif, mais cela ne doit pas non plus empêcher, demain, d'éventuelles réaffectations et diversifications industrielles et logistiques qui pourraient se faire de manière optimale en faveur, non seulement du bassin de Charleroi, mais de l'ensemble de la Région wallonne. Dispose-t-on aujourd'hui d'une vision claire sur ce sujet plus spécifique de l'occupation des sites ? Des moyens sont-ils disponibles pour soutenir d'éventuels autres projets ? On se souvient en effet que la région avait prévu d'importants moyens pour réfectionner la cokerie. Aujourd'hui, ces montants importants qui avaient été imaginés à l'époque, me semble-t-il, doivent continuer à être destinés à Charleroi car la situation dramatique à laquelle aujourd'hui on est confronté me paraît suffisamment importante et délicate pour qu'on puisse également pouvoir discuter demain des montants qui devaient être attribués à la réfection de la cokerie.

Monsieur le Ministre, c'est effectivement un dossier délicat. On en reparle régulièrement en commission et en séance. Je sais qu'aujourd'hui, une série de réponses sont attendues, que ce soit par le monde politique, mais évidemment avant tout, surtout par les syndicats et par les employeurs et leurs familles. Sans doute que le dossier, de nouveau, n'est pas clos et qu'on aura l'occasion d'y revenir sans aucun doute à la rentrée, mais je serais très heureuse de vous entendre en tout cas sur ces innombrables questions.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Trotta pour poser sa question.

**Mme Trotta** (PS). - Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, chers collègues, comme l'a dit ma collègue, on a déjà eu l'occasion de revenir à plusieurs reprises sur ce dossier. Ma question sera vraiment fort semblable à la sienne. En effet, depuis le 28 mars dernier, et l'annonce de la direction de Duferco de vouloir fermer Carsid à Marcinelle, la plus grande incertitude règne par rapport à l'avenir des travailleurs et du site. Aujourd'hui, si je reviens vers vous, c'est parce que la situation semble évoluer depuis quelques jours.

En effet donc, alors qu'on est toujours dans la phase 1 de la procédure Renault, la direction du groupe Duferco a annoncé, la semaine dernière, vouloir la clôturer au plus vite. Elle aurait menacé de prendre, dès cette semaine, les premières mesures nécessaires à la mise en liquidation de l'entreprise. Du côté syndical, par contre, on souhaite continuer d'examiner rigoureusement les possibilités de sauver le site et on estime que toutes les alternatives n'ont pas été explorées. Les syndicats se sentent sous pression et se disent prêts à déposer un recours pour tenter d'empêcher la direction de clore la phase d'information. Donc, on comprend bien que la tension est grande entre syndicat et direction, ce qui n'est évidemment pas propice à la recherche d'une solution favorable.

Monsieur le Ministre, je voudrais que vous nous apportiez des précisions sur la situation actuelle au sein de l'entreprise. Quelles sont les dernières informations dont vous disposez concernant les intentions de la direction et des syndicats ? On a entendu parler d'un projet industriel pour Carsid. Ma collègue en a déjà parlé. C'est donc l'idée de démonter un laminoir situé en Sicile pour le remonter à Marcinelle, traiter les produits du four électrique de Duferco à La Louvière pour créer des produits longs à haute valeur ajoutée. Quasiment neuf, le laminoir sicilien était apparemment censé desservir des pays nord-africains mais les printemps arabes auraient changé la donne.

Les interrogations restent nombreuses. Ce n'est pas la première fois que la direction évoque une piste de relance et on sait très bien que rien n'est acquis. Un maximum de 250 emplois pourraient être préservés et en plus, un délai de deux ou trois ans est annoncé avant son éventuelle concrétisation, mais d'ici deux ou trois ans, on ne sait pas de quelle façon va évoluer la conjoncture politique et économique dans les pays nord-africains. Si elle devenait plus favorable, cela remettrait-il en question ce projet ?

Comme les syndicats le précisent, tout projet industriel serait bon à prendre, mais il convient d'en connaître le prix, surtout au regard du sacrifice du millier de travailleurs de Carsid qui ne sont toujours pas fixés sur leur sort.

Quoiqu'il en soit, d'après *L'Echo*, ce projet industriel serait en discussion depuis plusieurs semaines avec la Région wallonne et les organisations syndicales. Pour Duferco, sa concrétisation ne peut s'envisager qu'avec l'appui financier de la Wallonie. Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous apporter des précisions par rapport à ce projet ? S'agit-il là d'une simple piste ou d'un véritable projet sur lequel direction, syndicats et région travaillent ? La région est-elle disposée à soutenir financièrement un tel projet et, si oui, dans quelles proportions et à quelles conditions ?

On évoque aussi, depuis la semaine dernière, les discussions de la direction de Duferco avec les voisins sidérurgiques de Carsid pour leur proposer des terrains industriels contre la reprise d'emplois. Je voudrais savoir ce qu'il en est au juste, Monsieur le Ministre. La semaine dernière, les syndicats hennuyers ont demandé à la région de commanditer une étude sur l'avenir des outils sidérurgiques carolos, à l'instar de celle qui a été réalisée au sujet de Cockerill. Peut-on connaître la réponse de la région à cet égard ?

On le voit, Monsieur le Ministre, beaucoup de choses sont dites, mais toutes les pistes évoquées sont-elles effectivement sur la table ? Je pense qu'une information claire est plus que souhaitable, notamment dans le cadre des négociations en cours sur le sort des 1000 travailleurs de Duferco. Qu'en est-il d'un plan social les concernant ? Le temps presse, en effet, vu que la direction annonce ne pas pouvoir assumer les frais fixes après le mois de septembre. A-t-on des précisions quant au Conseil d'entreprise du 12 juillet ? La conservation et la relance du haut-fourneau sont-elles, aujourd'hui encore, envisageables et envisagées ?

Par ailleurs, les investissements du site de Duferco à La Louvière qui est propriété de Carsid, restent-ils garantis malgré le contexte récent avec les différentes annonces que l'on connaît ?

Plus largement, Monsieur le Ministre, je voudrais savoir ce qu'il en est des possibilités de collaboration entre les bassins sidérurgiques de Liège et de Charleroi. L'alimentation de la phase à froid liégeoise ou de celle d'Aperam à Châtelet est-elle encore possible ?

J'en termine, Monsieur le Ministre. Je sais que c'est beaucoup de questions, mais je pense qu'elles sont vraiment légitimes et j'espère que votre réponse permettra d'y voir plus clair dans cette situation qui est particulièrement difficile, étendue, que vivent les travailleurs actuellement.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Desgain pour poser sa question.

**M. Desgain** (Ecolo). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, étant le troisième intervenant à la suite des deux autres, je me réjouis de n'être pas le seul carolo sur le dossier. D'ailleurs, la

majorité des questions ont déjà été formulées. Clairement, aujourd'hui, ce qui pèse le plus lourd, c'est l'incertitude et le fait d'entendre qu'il y a toujours différents scénarios qui sont sur la table, ou qui ont été discutés ou évoqués. C'est par rapport à cela que nous avons besoin de précisions et de savoir comment la Région wallonne se positionne dans les discussions, dans les débats, dans les négociations.

Le 9 juillet, *Le Soir* annonçait qu'il y avait discussion entre Duferco, les syndicats et les autorités carolorégiennes, sur un projet pour une relance partielle, comme Mme Salvi l'a évoqué tout à l'heure, ce qui serait déjà une bonne nouvelle. Le lendemain, *Le Soir* indiquait que la direction avait présenté un mini-plan de relance aux syndicats, qui concernerait 250 personnes, mais qu'elle ne prévoirait ni la relance du haut-fourneau ni le recours à un four électrique, ce qui, globalement reste préoccupant pour l'avenir industriel du bassin carolorégien, pour son volet sidérurgique.

À la veille du Conseil d'entreprise, on apprend que Duferco veut mettre fin à la première phase Renault et en menaçant de la mise en faillite de l'entreprise. Vous-même, Monsieur le Ministre, aviez annoncé en mars avoir eu une marque d'intérêt d'un opérateur indien, si ma mémoire est bonne.

À ce stade, je pense qu'il est important que vous puissiez nous faire le point sur ce dossier qui est délicat, sur les contacts et les démarches que vous avez pu entreprendre, en vue de trouver une solution positive à ce dossier, notamment par rapport à la marque d'intérêt indienne. Cela a-t-il débouché sur quelque chose de tangible ou la piste est-elle, aujourd'hui, abandonnée ?

Je voulais vous demander si, plus globalement, la région avait étudié ou fait étudier, comme dans le bassin liégeois, les potentiels du secteur sidérurgique – je ne veux pas dire carolo parce que c'est limité – mais plus hennuyer et de l'est du Brabant wallon parce qu'il y a quand même certains liens avec les différentes entreprises, en vue de créer un projet ou un schéma industriel plus cohérent que les schémas existants.

Il y a quelques années, on avait encore un schéma industriel qui avait sa cohérence au niveau de la Wallonie. Aujourd'hui, les différents opérateurs ont pris des décisions en sens divers et il me paraît important que l'on puisse avoir une vision de ce que pourrait être un schéma industriel cohérent, et d'étudier de façon aussi approfondie les synergies avec le bassin liégeois. Je trouve qu'une étude plus globale sur ce que peut devenir la sidérurgique, quelle place il y a encore pour des activités sidérurgiques aujourd'hui et demain au niveau de la Wallonie, me paraît importante et que l'on ne le fasse pas séparément, côté liégeois et côté carolo. Il peut effectivement y avoir des synergies entre les deux pôles industriels sidérurgiques de la Région wallonne.

Voilà, Monsieur le Ministre, les éléments que je voulais apporter dans la discussion et c'est avec intérêt que j'écouterai les éléments de réponse que vous pourrez nous apporter.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

**M. Marcourt**, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Madame la Présidente, Mesdames les députées, Monsieur le Député, les discussions relatives à l'avenir de Carsid ont évolué des dernières semaines. Je voudrais essayer de faire le point sur l'état actuel du dossier.

En ce qui concerne tout d'abord l'état des contacts suite aux marques d'intérêt qui m'étaient notamment parvenues en mars dernier, je ne puis que confirmer ce que j'ai exposé à cette même table il y a 15 jours. Le jour de l'annonce, par le Groupe Duferco, de son intention de fermer, soit le 28 mars, nous avons reçu une marque d'intérêt d'un sidérurgiste indien, Buchan Power and Steal Limited. Un premier contact a eu lieu le 30 mars, suivi d'une rencontre plus approfondie le 12 avril. Lors de cette réunion, ils ont sollicité des informations financières et des informations techniques. Nous avons reçu ces informations qui ont été transférées à cette société. Par ailleurs, Duferco a adressé un courriel en direct à cette société, en lui proposant une rencontre. Depuis lors, malheureusement, il n'y a pas eu de nouveaux contacts.

Le 17 mars, lors d'un voyage à Hong-Kong, j'ai pu rencontrer les représentants d'un bureau de consultance qui nous a approchés en tant que représentant de sociétés chinoises intéressées à investir dans la sidérurgie en Europe. Cette structure avait notamment comme client China Steal Corporation. L'information a été communiquée à M. Godzy de Duferco qui souhaitait maintenir le contact lui-même avec les différentes personnes intéressées.

Par ailleurs, nous avons fourni à nos représentants de l'AWEx à Shangaï des informations dans la mesure où le groupe chinois Bao Steal avait marqué un intérêt. Ces dossiers, sans être interrompus, n'ont pas eu, aujourd'hui de suite positive.

Parallèlement aux discussions entre les organisations syndicales et la direction dans le cadre de la phase 1 de la procédure Renault, le Groupe Duferco nous a indiqué avoir travaillé sur différentes pistes visant à recréer un certain nombre d'emplois sur la zone et à relancer une activité industrielle sur une partie du site de la Porte ouest. Dans ce cadre, Duferco a eu des contact avec ses voisins sidérurgiques, c'est-à-dire, Riva et Industeel, en vue de leur proposer de reprendre une partie des terrains contigus à leurs propres installations en contrepartie d'un développement de leurs activités permettant la création d'emplois. Il semblerait que l'une et l'autre

société aient marqué un intérêt.

Vous m'avez également interrogé sur l'opportunité de réaliser une étude en vue d'examiner les possibilités du Bassin de Charleroi mais aussi les collaborations entre les Bassins sidérurgiques de Liège et de Charleroi et/ou d'ailleurs, entre les sites du Hainaut avec le Brabant wallon et ce, en intégrant certains sites non totalement exploités tels que notamment Aperam. À ce sujet, il convient de rappeler que différents contacts ont été pris avec le groupe ArcelorMittal – je terminais, il y a quelque minutes, une réponse à ce sujet – qui a toujours refusé d'envisager une collaboration avec Carsid en vue de saturer l'outil de production d'Aperam, estimant que ce projet sera en concurrence avec les produits issus de ses propres sites de production.

ArcelorMittal a la même attitude vis-à-vis d'une éventuelle alimentation du froid à Liège par un outil de production extérieur au groupe. Cette attitude paraît être identique vis-à-vis d'une production venant de Carsid, parallèlement à celle qui viendrait d'ailleurs des hauts-fourneaux liégeois. Le même raisonnement est produit, considérant qu'il est nécessaire de réduire la capacité de production d'acier en Europe, compte tenu de la réélection structurelle de demande.

Dès lors, une étude sur la collaboration entre Arcelor et Carsid ne me paraît pas être aujourd'hui vouée à un grand succès.

Suite à la position d'ArcelorMittal et eu égard à la difficulté de vendre des brames sur un marché en forte surcapacité, le groupe Duferco a recherché d'autres pistes pour assurer le maintien d'une activité industrielle dans la zone. C'est ainsi qu'il a travaillé sur un projet de laminoir en cohérence avec les autres outils dont il dispose en Wallonie, à savoir, le four électrique de La Louvière. La situation du site de La Louvière est difficile, compte tenu du marché. Un laminoir pourrait constituer un aval intéressant pour les brames issues du four électrique. Ce projet peut conduire à la création de 150 à 200 emplois.

En ce qui concerne le plan social, il semble en effet que le temps commence à compter. Carsid, nous dit-on, ne disposerait plus de marge financière suffisante lui permettant de couvrir les frais résultant du maintien de l'activité.

Aujourd'hui, et c'est la question qui me préoccupe le plus, c'est la situation des travailleurs. Il y a maintenant plus de trois ans que cette situation perdure. Nous voyons bien, et nous le savons, que ce sont les quotas de $CO_2$ non utilisés qui ont financé le maintien de l'outil en veilleuse et le paiement des travailleurs. La chute du cours des quotas a accéléré le processus face auquel nous sommes.

Je suis bien entendu à la disposition de chacun pour examiner toutes les possibilités mais je dirais que c'est aujourd'hui aux interlocuteurs sociaux de déterminer la stratégie qu'ils veulent développer. Le gouvernement fera tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir, que ce soit un plan de relance du haut-fourneau, que ce soit un plan de redéploiement ou les deux, mais il est clair qu'aujourd'hui, des décisions doivent être prises en tenant compte, et vous l'avez souligné tous les trois, du fait que le degré d'incertitude est un poison puissant à l'égard des travailleurs et de leur famille.

**Mme la Présidente.** - Merci Monsieur le Ministre.

La parole est à Mme Salvi.

**Mme Salvi** (cdH). - Je vous remercie, Madame la Présidente. Une réplique vraiment courte, puisqu'on sent bien toute la difficulté de pouvoir aboutir dans le dossier et puisqu'on est face à une triangulation, avec des difficultés de pouvoir avancer sereinement entre les partenaires syndicaux, donc les syndicats, et la Région wallonne à partir du moment où on a une inconnue qui n'est pas encore résolue, à savoir qu'en est-il d'un repreneur éventuel, puisqu'on sent bien que des pistes ont été lancées à différents niveaux, dans différents continents et que, soit il n'y a pas de suite – en tout cas actuellement positive – soit on est toujours en recherche. Par rapport à Carsid, on n'a pas encore de réelle confirmation de leur volonté en tant qu'employeur premier. Donc, en tout cas, je prends acte des différentes pistes qui ont été lancées par la Région wallonne et je me réjouis de cette volonté de trouver une solution coûte que coûte et malgré tout.

J'entends bien également toute la préoccupation du ministre, que l'on partage, sur la situation des travailleurs et je prends acte de cette volonté de collaboration avec les partenaires sociaux.

Enfin, concernant l'étude, si j'entends bien les difficultés – et vous avez soulevé ce point – de collaboration entre les deux, je pense que, par ailleurs, s'il y a eu une étude sur Liège, il serait aussi intéressant, indépendamment de la non-volonté de collaboration, de pouvoir malgré tout développer une étude sur tout le bassin hennuyer.

Je pense que cela permettrait également de pouvoir avoir d'autres pistes de recherche. Je vous remercie.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Trotta.

**Mme Trotta** (PS). - Je voudrais remercier M. le Ministre pour ses réponses, même si elles ne vont pas toujours toutes dans le sens souhaité.

Je suis, autant que lui, soucieuse de la situation des travailleurs qui dure, comme il l'a répété, depuis trois ans. Je suis contente d'entendre quand même les pistes pour recréer de l'emploi sur la zone et, éventuellement, par rapport au four de La Louvière. Je suis très contente aussi, je le sais déjà, que le Gouvernement wallon fera tout pour soutenir le plan de relance ou de

redéploiement. Je pense qu'au niveau de l'étude, si on veut vraiment sauver la sidérurgie wallonne et l'ensemble des travailleurs, il faut absolument une réflexion stratégique mais globale sur l'ensemble de la sidérurgie wallonne. Merci.

**Mme la Présidente.** -La parole est à M. Desgain pour clôturer ce débat.

**M. Desgain** (Ecolo). - Je partage la conclusion de M. le Ministre qui dit que le degré d'incertitude est un poison puissant pour les travailleurs et leur famille. Ce l'est tout autant pour ceux qui sont préoccupés de l'avenir de cet outil et qui pensent qu'il y a encore des perspectives pour conserver ou de redévelopper une activité autour de l'outil existant avec des adaptions. En sachant que c'est de toute façon vers des produits de qualités différenciées et d'une valeur ajoutée plus élevée que peut se trouver une porte de sortie, si le temps permet encore d'en dégager une.

Je pense aussi que vous faites état de la non-collaboration de Mittal par rapport à la mise en cohérence d'un schéma industriel sur le territoire régional. Je l'entends bien et je la déplore parce que je pense que le territoire régional wallon est un territoire attractif pour l'activité sidérurgique.

Cela ne dispense quand même pas la région d'avoir une vision plus stratégique à long terme sur la sidérurgie parce que les questions visent à savoir comment vont évoluer les marchés dans les prochaines années ; vers quelles niches l'industrie sidérurgique wallonne et les fabrications métalliques qui sont derrière peuvent s'orienter ; quelles seront les niches qui seront intéressantes et comment le pouvoir public et le pouvoir régional peuvent créer un contexte qui permet aux entreprises que nous avons sur notre territoire d'avoir des développements qui vont dans ces directions-là. Finalement, il s'agit de créer un environnement qui permet de pérenniser les activités sidérurgiques existantes sur le territoire régional et d'accompagner leur évolution pour que nous poursuivions dans le développement de produits de haute qualité.

Je prends un exemple car, juste à côté de Carsid, on a Industeel qui appartient au groupe ArcelorMittal qui, lui, a choisi depuis déjà quelques années des produits de qualité différenciée, de très haute technologie et qui conserve toujours ses activités. Je pense que c'est quelque chose qui me paraît important mais je ne peux que soutenir le Gouvernement wallon dans les contacts qu'il prend. Peut-être faut-il relancer les différents interlocuteurs qui ont été contactés ou qui ont donné des marques d'intérêt en Chine, sur le continent asiatique pour voir si, de ce côté-là, on ne peut pas voir une solution plus structurée que le déménagement d'un laminoir d'Italie vers la région de Charleroi qui, pour moi, serait déjà plus un plan B qu'une situation plus globale.

Nous verrons comment évoluent les choses dans les semaines et dans les mois qui viennent pour qu'ils soit mis fin à l'incertitude parce que, de toute façon, vous avez indiqué les éléments de contexte. À un moment donné, une décision doit tomber. Je ne peux qu'espérer qu'elle sera la plus favorable aux travailleurs et à la consolidation du schéma industriel wallon dans la sidérurgie.

## QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LE PROJET DE RÉFORME DES AIDES À L'INVESTISSEMENT ET LA MISE EN PLACE DU « PORTAIL WALLON DES ENTREPRISES » »

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le projet de réforme des aides à l'investissement et la mise en place du « Portail wallon des entreprises » ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

**Mme Goffinet** (cdH). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, on a déjà beaucoup parlé de réforme aujourd'hui. Je voulais revenir plus particulièrement sur la réforme des aides économiques aux entreprises. Cette réforme est un dossier complexe, débuté à l'automne 2010 et qui nécessite bien entendu un travail de longue haleine, étape après étape. Vous ne serez donc pas surpris, si je vous réinterroge aujourd'hui sur ce sujet.

Pour rappel, sur base des trois axes de travail de votre administration, le Conseil économique et social de Wallonie les avait hiérarchisés, selon leur difficulté, en trois packages.

Dans votre réponse d'avril dernier, vous aviez ainsi pu m'exposer assez clairement ce qu'il en était des deux premiers packages, en particulier les propositions que le Conseil économique et social avait pu formuler dans ce cadre.

Toutefois, en ce qui concerne le troisième package relatif aux aides à l'investissement classiques, vous m'aviez indiqué :

- que le CESW continuait ses travaux d'audition ;
- qu'il avait, notamment, chargé l'UCM d'interroger un échantillon représentatif de TPE ;
- que les partenaires sociaux avaient fait parvenir

au CESW une demande relative à l'élaboration d'un benchmark visant à comparer notre système d'aide à l'investissement en Région wallonne avec ceux des régions ou États avoisinants.

Je constate que, sur ce troisième package, dans la réponse que vous m'aviez faite en avril, c'étaient déjà à peu près les mêmes propos que vous teniez dans la réponse à ma première question, qui avait lieu déjà en juillet 2011. J'avoue donc espérer voir ce qu'il en est exactement sur ce troisième volet et que vous allez m'annoncer quelque chose de nouveau.

Je ne vous fais cependant pas le reproche de cette lenteur. En effet, comme vous l'avez déjà souligné, la suite effective de ces travaux dépend directement du Conseil économique lui-même et de son avancement dans l'élaboration de son rapport. Tant que le Conseil économique n'aura pas terminé ses travaux, nous ne pourrons donc pas, vous ne pourrez pas avancer.

Dans ce contexte, Monsieur le Ministre, mes questions sont simples : où en sommes-nous aujourd'hui ? Le Conseil économique a-t-il pu vous remettre les résultats de ses travaux ? Les auditions sont-elles clôturées ? Qu'en ressort-il ? L'UCM a-t-elle complété son enquête auprès des TPE ? Enfin, le benchmark demandé a-t-il été réalisé ?

En avril dernier, vous disiez être en attente de tous ces éléments, mais vous m'aviez également dit, en réponse à ma question d'alors, que vous alliez « insister pour qu'on accélère le mouvement ». Votre insistance a produit ses effets, porté ses fruits ?

Par ailleurs, il était aussi question de la mise en œuvre d'un « Portail wallon des entreprises ». Là aussi, on peut difficilement dire que les choses soient allées rapidement. En effet, après que le Comité de gestion de l'ASE ait validé l'attribution du marché en décembre 2010, en juillet 2011, vous m'annonciez que « le planning prévoyait qu'il serait terminé et prêt à être mis en ligne, c'est-à-dire opérationnel, dans le courant du mois d'avril 2012 ». Ce qui ne fut pas le cas, suite à un contretemps technique que vous m'avez expliqué lors de ma dernière question, en avril. L'objectif était alors d'aboutir pour la fin juin 2012. Cet important site de référence est-il enfin « en ligne », parce que je n'ai pas pu le constater ? Sinon, qu'est-ce qui explique ce nouveau délai, pour ce projet piloté par l'ASE et qui remonte formellement à près de deux ans ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

**M. Marcourt**, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Madame la Présidente, Madame la Députée, je voudrais remercier Mme Goffinet pour son opiniâtreté.

**Mme la Présidente.** - C'est une qualité des femmes.

**M. Marcourt**, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Je ne sais pas si elle est réservée à un genre ou l'autre, mais je la reconnais à Mme Goffinet.

J'aurai le plaisir de voir le portail en test à la fin du mois d'août. Il sera opérationnel dans le courant du mois de septembre. C'est la date de mise en force qui doit encore être arrêtée mais, aujourd'hui, tout cela est en route et nous ne pouvons pas encore dire « mission accomplie », mais je dirais que ce n'est plus qu'une question de semaines et que c'est tout à fait en ordre.

Deux, sur la première partie de votre question, si vous m'autorisez, la plus belle fille du monde ne sait donner que ce qu'elle a. Lorsqu'on n'est pas à la manœuvre – c'est le Conseil économique et social qui est charge du dossier – l'élément qui a évolué, c'est que l'UCM nous indiquait avoir transmis l'étude au conseil. Je tiens à vous dire que j'espère vraiment que nous pourrons finaliser les remarques du conseil dans les semaines qui viennent et, en tout cas, mon espoir, c'est que, la prochaine fois que vous me poserez la question, je puisse vous donner enfin une réponse positive, mais il faut vivre d'espoir.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Goffinet.

**Mme Goffinet** (cdH). - Je pense qu'on est tous dans l'expectative. À nouveau, le portail des entreprises est reporté ...

*(Réaction de M. le Ministre Marcourt)*

Par rapport au mois de juin où vous étiez persuadé que vous alliez pouvoir le sortir. J'ai bien entendu que le mois de septembre était votre dernier mot. J'espère vraiment qu'il sera opérationnel. J'avais essayé, mais je ne trouvais pas.

Au niveau du Conseil économique, il y a une petite avancée puisque l'UCM a transmis l'étude au conseil. Je pense qu'il va falloir insister et réinsister pour que, eux aussi, finalisent leur rapport dans les temps et qu'on ait une avancée significative dès la rentrée parlementaire et que, sur ce dossier, ce soit effectivement clôturé et qu'on puisse y travailler.

Mon opiniâtreté m'amènera à venir vers vous à la rentrée.

**INTERPELLATION**
**DE M. ELSEN À M. MARCOURT,**
**MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES,**
**SUR**
**« L'ANNONCE D'UN ACCORD DE PRINCIPE EN VUE D'UNE PROLONGATION DU GRAND PRIX DE F1 À SPA-FRANCORCHAMPS »**

**QUESTION ORALE**
**DE M. DISABATO À M. MARCOURT,**
**MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES,**
**SUR**
**« LE SUIVI DU DOSSIER DU GRAND PRIX DE F1 DE SPA-FRANCORCHAMPS »**

**INTERPELLATION**
**DE M. JEHOLET À M. MARCOURT,**
**MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES,**
**SUR**
**« LE GRAND PRIX DE FORMULE 1 DE SPA-FRANCORCHAMPS »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Elsen à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « l'annonce d'un accord de principe en vue d'une prolongation du Grand Prix de F1 à Spa-Francorchamps », la question orale de M. Disabato à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le suivi du dossier du Grand Prix de F1 de Spa-Francorchamps » et l'interpellation de M. Jeholet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le Grand Prix de Formule 1 de Spa-Francorchamps ».

La parole est à M. Elsen pour développer son interpellation.

**M. Elsen** (cdH). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, le 8 juillet dernier, vous avez annoncé que le gouvernement avait marqué son accord sur la proposition que vous lui aviez soumise à propos de la poursuite en 2013, 2014 et 2015 du Grand Prix de Formule 1 à Spa-Francorchamps. Il resterait désormais à Spa Grand Prix, sous la direction de son Président, Étienne Davignon, à finaliser les accords avec Bernie Ecclestone.

Néanmoins, même si ces accords devaient encore être finalisés, cela ne vous a pas empêché d'annoncer immédiatement cette « bonne nouvelle » à la RTBF et de vous y réjouir des conditions plus avantageuses qu'aurait obtenu la Région wallonne par rapport au contrat précédent. Vous avez ainsi fait savoir et je me permets de vous citer : « Ce que j'ai voulu, c'est réduire l'importance des dépenses sur le budget de la Région wallonne. Quand on compare les obligations qui étaient prises dans le contrat précédent et dans le nouveau, je dirais qu'on a accompli notre mission. Il était hors de question de continuer à perdre autant d'argent que nous ne en perdions les années précédentes. C'est le mandat que j'ai donné à Étienne Davignon. Je dirais qu'il l'a respecté en négociant sur tous les axes. Cela reste une dépense, bien entendu, mais elle est moins importante ».

Je ne peux que me réjouir, moi aussi, en entendant vos déclarations. Il va de soi qu'elles vont dans le bon sens et qu'elles s'inscrivent dans ce que le cdH a toujours prôné pour l'organisation du Grand Prix de Formule 1 à Spa-Francorchamps. En effet, nous considérions que l'objectif de la région devait être avant tout de chercher à pérenniser au mieux l'organisation du Grand Prix mais à des coûts budgétaires acceptables pour la région. Il est incontestable que c'est là une vitrine essentielle de la Wallonie au niveau mondial et que, comme vous l'avez dit, le Grand Prix tire vers le haut l'ensemble des autres activités sportives, associatives, commerciales et économiques dans la région tout autour de Francorchamps et d'ailleurs bien au-delà. C'est un Verviétois qui vous le dit. Il fallait que le Gouvernement wallon parvienne à trouver le type d'organisation le plus à-même d'assurer l'avenir du Grand Prix de la manière la plus économique possible.

Néanmoins, les enjeux sont suffisamment importants pour que je vous demande de nous détailler beaucoup plus concrètement que jusqu'ici, le contenu précis des accords entre Spa Grand Prix, la FOA et la Région wallonne elle-même, c'est-à-dire l'ensemble de nos concitoyens.

Vous avez ainsi évoqué une amélioration du contrat avec la FOA, mais aussi une plus grande visibilité de la Wallonie à travers le Grand Prix et une meilleure gestion commerciale. Surtout, d'après ce que vous avez dit à la presse, Spa Grand Prix aurait obtenu une réduction du prix du plateau et, par conséquent, il y aurait dès lors une « diminution significative » – je reprends là aussi vos propos – du coût assumé par la Région wallonne.

Qu'en est-il exactement ? Qu'est-ce qui a été modifié avec ce nouveau contrat ? Et pourquoi ? M. Ecclestone n'étant pas exactement un philanthrope, qu'a-t-il obtenu en échange des conditions avantageuses pour la région que vous avez évoquées ?

Quelles sont désormais les obligations des pouvoirs publics wallons en termes d'investissements sur le site, d'organisation, de prix du plateau, de prise en charge des déficits, et cætera ? Pouvez-vous d'ailleurs me rappeler ce que le Grand Prix de Formule 1 a coûté à la Région wallonne ces dernières années, tant au niveau des investissements consentis qu'au niveau des déficits à combler ?

Surtout, qu'en sera-t-il désormais, avec ce nouveau contrat ? Quelles sont exactement les implications financières et budgétaires de celui-ci pour la région, les pouvoirs locaux et les sociétés qui gèrent le circuit et organisent le Grand Prix ? Par ailleurs, qu'est-il prévu après 2015 ?

Je sais bien que vous n'avez pas voulu en dire davantage dans les médias, vous retranchant derrière un principe de confidentialité du contrat. Je suis réaliste également et je peux donc comprendre en partie votre position. Mais j'ai envie de dire que, dans ce cas, vous en avez déjà trop dit et pas assez. Vous dites ainsi que vous avez « accompli votre mission » - pour reprendre vos termes. Mais comment peut-on en juger adéquatement, si les résultats de celle-ci sont confidentiels ?

J'espère dès lors que vous aurez à cœur, Monsieur le Ministre, de répondre à nos interrogations légitimes.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

**M. Disabato** (Ecolo). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je ne suis pas Verviétois et pourtant, c'est un dossier que je suis avec attention. Je suis même un peu gêné d'intervenir avant M. Jeholet puisque c'est aussi un de ses dadas.

*(Réaction d'un membre)*

Oui, tout à fait, mais je ne veux pas dire qu'il n'y a pas de gens de qualité à Verviers. Ce serait très loin de mon propos et c'est tout le contraire que je voulais dire.

*(Rires)*

Je ne vais pas refaire tout l'historique, mon collègue a très bien rappelé ici, mais il est clair que la transparence est toujours un atout. Seulement, à côté de cela, je peux comprendre aussi qu'il y ait un devoir de confidentialité.

Cependant, je voulais vous interroger sur pourquoi ou quel est le calendrier ou, à un certain moment, on pourrait avoir les informations disponibles. Je peux comprendre qu'il y ait une confidentialité puisque l'accord continue a être négocié, mais à un certain moment, quand l'accord est obtenu, il me semble normal et légitime que, publiquement, on puisse connaître dans la transparence les montants qui sont en jeu. Vous le savez, loin de la caricature, j'ai toujours plaidé pour ce Grand-Prix puisse continuer, à la condition qu'il coûte beaucoup moins cher à la Région wallonne, et surtout en cette période de disette budgétaire puisque, chaque semaine, chaque mois, il faut toujours avoir un monitoring des dépenses pour respecter les trajectoires qui nous sont imposées. Et donc, si ce que la presse relaye c'est-à-dire un déficit de 5,7 millions d'euros à pallier sur les trois années s'avérait, ce serait une excellente nouvelle. Mon petit doigt me dit que vous n'allez pas me confirmer ou m'infirmer les chiffres, il me semblerait intéressant de vous entendre sur le calendrier des négociations et de voir comment on pourrait ajouter de la transparence et notamment pour l'après 2015 puisque, malheureusement, un de vos prédécesseurs nous avait engagés dans une voie très lointaine qui fait qu'on était un peu pieds et poings liés, donc il arrivait à un certain moment où dans une situation où, si on se désengageait, cela nous coûtait plus cher que de rester avec le Grand-Prix de Formule 1. Donc, ce n'est pas du tout une bonne manière de négocier, à mon sens, si on veut négocier convenablement avec un partenaire.

J'aurais donc voulu en savoir un peu plus sur ce sujet dans les limites de ce qu'il vous est possible de dire aujourd'hui et sans vouloir être plus long. Je m'arrêterai là et j'espère qu'on pourra voir plus clair sur les tenants et aboutissants de cet accord.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Jeholet pour développer son interpellation.

**M. Jeholet** (MR). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je serais bien plus enthousiaste que mes deux collègues ne le sont par rapport au maintien de la Formule 1 à Francorchamps. C'est vrai que je vous interroge plus que régulièrement sur le sujet et je ne le fais pas systématiquement pour critiquer comme peut-être certains le font aujourd'hui.

Je me réjouis, Monsieur le Ministre, de pouvoir maintenir cet événement mondial, non pas à Verviers, non pas en Wallonie, mais en Belgique. Et, très souvent, je vous ai aussi interrogé par rapport à ce projet d'alternance parce que ce projet d'alternance m'inquiétait, parce que c'était, à terme, et peut-être à très court terme quand on voit les candidats potentiels, même si on a des pays émergents qui sont candidats d'organiser un Grand Prix, mais il y a aussi des pays européens et je pense qu'il y aura toujours des Grand Prix en Europe. Même si des écuries, même si les pilotes plaident toujours pour Francorchamps, ce n'est pas évident de pouvoir garder le Grand-Prix en Europe. Le fait de le garder chaque année pour les trois années à venir me réjouit parce qu'on ne mesure pas les retombées positives en termes d'image pour la région, mais aussi pour le pays, les retombées en termes d'emploi, les retombées économiques que non seulement le Grand-Prix de Formule 1, mais toute l'activité à Francorchamps génèrent.

Je le dis et je le répète souvent, la Formule 1 ne m'attire pas, mais force est de constater que c'est la vitrine internationale de notre circuit, le plus beau circuit du monde pour beaucoup de spécialistes.

Donc, c'est le premier volet et il faut vraiment s'en réjouir.

Le deuxième volet concerne les modalités de la

négociation et comment faire pour que cette organisation du Grand-Prix coûte moins d'argent à la Région wallonne et aux contribuables wallons. Vous le savez, il faut mettre en balance le coût que cela représente pour la Région wallonne mais aussi les retombées directes et indirectes, non seulement pour la Région wallonne, mais aussi sur le plan de la fiscalité pour l'État fédéral et pour les communes.

Là, je regrette un peu, Monsieur le Ministre, vous allez peut-être m'en dire plus, mais vous savez bien que j'ai plaidé – et vous m'aviez d'ailleurs suivi à l'époque - pour confier l'actualisation de l'étude sur les retombées économiques au GRE. J'ai l'impression qu'au niveau du GRE, cela ne bouge pas beaucoup, en tout cas cela ne bouge pas suffisamment. Étant moi-même administrateur au GRE, j'ai très peu d'informations. Chaque fois, je plaide parce que je pense que ce sera aussi utile pour démontrer par rapport au coût que cela représente et que cela a représenté les années précédentes à la Région wallonne, je pense que cela permettra certainement d'éclairer le débat, parce que les détracteurs de la Formule 1, de Francorchamps, du sport automobile, on en aura toujours. Je pense donc qu'il sera utile de préciser, c'est vrai, ce que cela coûte mais aussi ce que cela rapporte à toute une série d'entreprises, d'indépendants, de secteurs, comme le secteur HORECA, pour ne pas le citer, en Région wallonne.

C'est clair qu'il y a un élément qui me gêne dans l'annonce que vous avez faites ; pas que vous l'ayez faites, cela m'a réjoui, j'étais heureux, et je peux comprendre, évidemment qu'il y ait une clause de confidentialité. Mais une clause de confidentialité, si c'est un contrat avec un opérateur privé, on peut le comprendre mais comme il s'agit quand même d'argent public, là, je pense qu'on est en droit d'en savoir plus sur les modalités de négociation. Moi, je me souviens, j'étais parlementaire à l'époque, d'une commission spéciale où on a mis tout à plat, on a mis tout sur la table, allant de, non seulement du prix mais de bien plus, puisqu'il y avait beaucoup de suspicion à l'époque sur la manière dont le contrat avait été signé, et cætera.

Je pense qu'à un moment donné, il faut un minimum de transparence dans le dossier. Une question qui est assez fondamentale c'est de savoir qui va signer le contrat. Cela me semble important. Est-ce la Région wallonne directement ou un de ses représentants ? Est-ce la structure unique qui a été mise en place ou est-ce l'organisation, Spa Grand Prix ? Je pense que c'est différent aussi par rapport au retour que l'on peut en avoir sous la confidence mais, à un moment donné, d'avoir certaines informations.

Voilà ce que je voulais savoir, Monsieur le Ministre, et d'une part, c'est vrai, le calendrier puisque vous avez dit que la convention n'était pas encore signée avec Bernie Ecclestone et qu'elle était en passe de l'être, je regrette de ne pas avoir le calendrier. Les modalités et ce qui vous permet de dire et peut-être qu'on n'a pas ici, en commission, à avoir les derniers détails financiers du contrat mais en tout cas les indicateurs, ce qui vous permet en tout cas de dire et d'annoncer que ce sera à moindre coût par rapport aux précédents Grands-Prix et, je l'ai dit, qui a signé ; voir quel sera le rôle de chacun par rapport à la structure unique mais aussi à Spa Grand-Prix qui est la société qui, aujourd'hui, organise le Grand Prix. Le dernier volet, c'était le GRE et l'étude sur les retombées économiques, l'actualisation de l'étude. Puisqu'une étude existait, je pense qu'il était utile de l'actualiser.

Voilà, Monsieur le Ministre, un certain nombre de considérations mais aussi de questions par rapport aux modalités, à la transparence, je pense que c'est un principe de bonne gouvernance quand il s'agit d'argent public et même si c'est dans le cadre d'une négociation d'un Grand Prix de Formule 1 et avec son patron qui n'est probablement pas la personne avec qui il est le plus facile de négocier.

**Mme la Présidente.** - Merci Monsieur Jeholet. Je n'ai personne qui s'est inscrit dans ces interpellations.

La parole est à M. le Ministre Marcourt.

**M. Marcourt**, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Merci, Madame la Présidente.

Messieurs les députés, permettez-moi de faire une remarque liminaire. Je ne le saurai jamais mais intellectuellement, j'aurais aimé savoir dans quelle condition, dans quel climat, nous aurions été, si j'étais venu avec une proposition d'alternance, voire d'arrêt du Grand-Prix. Nous ne le saurons jamais mais c'est un sujet de réflexion.

**M. Jeholet** (MR). - Je peux en partie vous répondre !

**M. Marcourt**, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Vu votre air déterminé, notez que, pour vous, je l'imaginais bien, mais c'était pour d'autres ! Ce n'est pas par rapport aux autres intervenants, c'est de manière plus globale.

Aujourd'hui, il est clair que nous avons un accord de prolongation pour les années 2013, 2014 et 2015. Les éléments juridiques doivent encore être finalisés et des contacts ont eu lieu déjà, depuis lors, avec la FOA.

Je pense que c'est, pour la Wallonie et pour la Belgique, une bonne nouvelle puisque nous allons conserver un événement d'envergure mondiale suivi par des centaines de millions de téléspectateurs dans plus de 150 pays à travers le monde, ce qui fait d'ailleurs de la F1, un des trois événements médiatiques mondiaux, avec les Jeux Olympiques et la Coupe du Monde de Football.

Pour l'image de notre région, cela reste un véritable atout et je dirais, à l'instar de ce que nous venons de vivre dans notre région avec les premières étapes et le départ du Tour de France.

Nous avons abordé ce sujet je ne sais combien de fois pendant la dernière année parlementaire, mais il est clair et il faut le rappeler que les retombées économiques pour l'ensemble de la région sont importantes, mais elles le sont également, surtout pour l'arrondissement de Verviers dont la Région de Spa-Francorchamps en particulier pour les communes où est implanté le circuit. Je suis ravi du soutien unanime des autorités locales qui sont les premières concernées par cet évènement. Pour ce qui est des retombées financières du circuit, je vous rappelle les données du CIRIEC que j'ai déjà eu l'occasion de vous exposer :

- estimation des recettes fiscales et parafiscales induites par les activités du Circuit, 23 millions d'euros par an, dont 7 millions d'euros pour le seul Grand-Prix ;
- mise à l'emploi de 850 à 1 000 équivalents temps-plein, ;
- les activités du circuit sont un soutien très important du secteur de l'HORECA, ainsi que pour un nombre important de PME et TPE de la province de Liège ;
- couverture médiatique mondiale exceptionnelle notamment par la présence de journalistes et de la presse internationale pendant plusieurs jours en Wallonie.

Le Circuit de Spa-Francorchamps est un site que je fais évoluer en un pôle de développement économique. Je souhaite que ce site devienne un véritable pôle centré sur l'automobilité dont les premiers jalons sont déjà bien posés, comme en témoigne le Campus automobile, qui est actif depuis déjà quelques années mais également l'incubateur de Spa-Francorchamps dont les premières entreprises devraient s'y intégrer avant la fin de cette année.

La question est évidemment – et vous l'avez tous les trois indiqué – de savoir quels sont les détails. Je vais vous décevoir, vous le saviez, mais c'est quand même une déception.

Une des raisons est que nous sommes en concurrence et que ce n'est pas un contrat standard comme avec d'autres. Je veux dire que quand vous vous raccordez à l'eau, vous avez le droit à ce qu'on appelle cela des contrats adhésion. Ici, il y a une négociation et nous avons des concurrents. Donc nos concotractants souhaitent que la confidentialité soit absolue. Cela fait partie du contrat.

Ce que je peux néanmoins vous dire, c'est que l'accord a été conclu pour les années 2013, 2014, 2015. Vous me direz que je ne vous fait pas une révélation, je le reconnais, et que c'est un accord que nous avons obtenu, qu'à la limite, de meilleures conditions ont été obtenues qui auront pour effet, toutes choses restant égales par ailleurs, de réduire l'intervention de la Wallonie pour équilibrer les comptes de la société, tout en soulignant les retombées économiques très importantes pour la région.

Le mandat du Président Davignon dans le cadre de ce dossier était que le déficit de l'organisation devait être diminué si un futur du Grand-Prix de Formule l voulait être envisagé. Il a donc été respecté mais il n'y avait pas que la relation avec la FOA, j'ai aussi demandé au Président Davignon d'améliorer le volet commercial et la promotion du Grand-Prix ainsi que d'envisager une optimalisation de l'image de la Wallonie à l'occasion de l'évènement et de sa retransmission.

Les relations que nous avons pu avoir avec la FOA ont toujours été très correctes. Vous avez vous-même indiqué que M. Ecclestone n'est pas un mécène, mais il a toujours indiqué que Spa-Francorchamps faisait partie des trois Grands-Prix mythiques en Europe de la saison de Formule 1, avec Monza et Monaco. Cela a pu jouer dans la décision prise de vouloir le maintien d'un Grand-Prix à Spa-Francorchamps.

En ce qui concerne l'actualisation sur les retombées économiques – et je sais que vous y tenez, Monsieur Jeholet – je tiens à vous dire qu'aujourd'hui, elle est lancée. Mais vous êtes membre du GRE, ce que je ne suis plus, mais ...

**M. Jeholet** (MR). - ... refaire le débat qu'on a eu ce matin sur les outils.

**M. Marcourt**, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Sans problème. Il aurait été convenu que l'étude porterait sur l'opportunité d'investissements liés aux activités du circuit. Cette étude fera bien entendu des points de comparaison avec l'étude du CIRIEC de 2006. Il semble en effet, d'après les premiers constats que le CIRIEC a pu faire avec le GRE, que les données n'auraient pas fondamentalement changé et que, dès lors, l'impact sur les données financières de l'époque ne seraient fondamentalement différentes.

Dans le planning au niveau du GRE, il a été prévu de libérer les moyens à partir du mois de septembre. Des premières réunions se sont déjà tenues avec la SPI et Meusinvest dans le courant du mois de juin pour collecter les informations pertinentes – études de la SPI notamment sur le développement touristique, étude Meusinvest - GRE sur la situation hôtelière, étude de partenaires privés sur des projets de développement de la zone de Spa-Francorchamps. Ce travail devrait durer six mois, à partir du 1er septembre.

Quelques données financières, puisque nous sommes à quelques semaines du Grand-Prix.

Pour ce qui concerne la vente de tickets, il apparaît qu'aujourd'hui, 37 000 billets auraient été vendus, par rapport à 30 500 l'année passée au même moment. Cela fait une amélioration de 20 % ou de 6 500 tickets.

Si les ventes continuent à progresser de la même façon, on pourrait espérer pouvoir atteindre un chiffre supérieur à 49 500 billets qui était celui de 2011.

Un élément reste essentiel, ce sont évidemment les conditions climatiques. En fonction de cette situation, il apparaît qu'un volume de 5 000 à 10 000 tickets pourraient être vendus de manière supplémentaire.

Pour ce qui concerne les investissements réalisés depuis l'année 2004, initialement d'ailleurs par l'intercommunale, aujourd'hui, la société unique de gestion, je peux vous dire que les différents rapports de gestion renseignent un montant total d'environ 37 millions d'euros. Il s'agit de l'ensemble des investissements en ce compris les investissements exceptionnels, notamment le Pitbuilding, de 23 millions d'euros, ainsi que la réparation du tunnel de Blanchimont suite à son effondrement.

Enfin, je rappelle que la nouvelle structure a comme objet social de s'occuper du circuit de Spa-Francorchamps, mais qu'il revient à la SA Spa Grand-Prix de s'occuper de la gestion du Grand-Prix. L'avenant au contrat devrait être signé dans les semaines qui viennent et en tout cas avant la date du Grand-Prix du 2 septembre prochain.

**Mme la Présidente. -** La parole est à M. Elsen.

**M. Elsen** (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos petits éléments de réponse. Vous en avez expliqué le pourquoi. Peut-être tout d'abord dire – mais c'est périphérique – que personne n'a évidemment le monopole de l'intérêt de ce dossier et certainement pas le monopole du contrôle et non plus le monopole de la mise en évidence de toutes les retombées que chacun connaît et a déjà fait état.

Ceci étant dit, il nous appartient – et c'est bien de notre responsabilité politique qu'il s'agit, Monsieur le Ministre, chacun en conviendra – de veiller effectivement au coût public de l'opération. On peut évidemment bien imaginer qu'il peut y avoir une clause de confidentialité réclamée par cocontractants. Il n'empêche que l'investissement public est important et qu'en tout cas, d'une façon ou d'une autre, nous devons évaluer, mais j'imagine bien – ce n'est certainement pas un procès d'intention que je fais ici – qu'en termes d'évaluation, il serait important de regarder aussi si, dans les faits, dans la matérialité des faits, ce que l'on avait imaginé un jour se réalise bien. On sait bien que beaucoup de conditions extérieures peuvent moduler quelque peu un succès, voire, dans l'autre sens, un insuccès. Je pense qu'il conviendra aussi très certainement – cela fera l'objet d'autres considérations par la suite – de bien veiller à ce que les nouvelles structures d'organisation puissent aussi concourir à une nouvelle façon de prendre en mains la destinée de ce Grand Prix.

Je peux me réjouir que M. Ecclestone le considère comme un des trois Grands-Prix incontournables, je pense que ces propos méritent très certainement d'être rappelés.

Je vous remercie aussi pour les différents éléments, Monsieur le Ministre, que vous avez donnés concernant la billetterie, et cætera. Très bien, malgré le temps. Nous reviendrons très certainement sur le sujet pour sa concrétisation.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. J'espère en tout cas que la santé financière ne dépend pas que du temps puisque, malheureusement, jusque maintenant, on est loin d'être servis.

Ceci étant dit, je comprends tout à fait l'argument que vous mettez en avant sur la concurrence et sur le fait qu'effectivement, à partir du moment où il y a une concurrence, c'est difficile pour celui qui offre le contrat d'une certaine manière, de pouvoir mettre sur la place publique une diminution de prix. Ce serait alors appeler à ce que d'autres réclament un peu la même chose. Donc, économiquement, on peut comprendre.

Il y aura, d'une part, de ce que je lis, de ce que je comprends en filigrane de votre intervention, une diminution du prix du plateau, mais aussi d'autres éléments qui sont le volet commercial et la valorisation du Grand-Prix ainsi que la vente des tickets. Vous avez évoqué l'amélioration des chiffres, ce dont je me réjouis et, à la limite, in fine, peu importe d'où vient l'économie budgétaire, du moment que cela ne coûte pas à la région, en tout cas que cela coûte le moins possible. Et donc, notre ligne qui a toujours été un Grand-Prix à petit prix, soit respectée et cela, en tout cas, je m'en réjouis et je nous renvoie alors au moment où les Grands-Prix auront lieu, puisqu'à un certain moment, il faudra bien prendre en charge le déficit et donc, à ce moment-là, nous aurons en tout cas les chiffres.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Jeholet.

**M. Jeholet** (MR). - Monsieur le Ministre, peut-être l'avez-vous oublié, mais une question qui me semble assez fondamentale, est de savoir qui signe la convention avec M. Ecclestone ?

**M. Marcourt**, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - L'avenant, c'est Spa-Grand Prix.

**M. Jeholet** (MR). - Merci. Je prends évidemment note des remarques par rapport aux modalités et c'est

clair que, dans la réponse du ministre à la question de savoir quels sont les indicateurs qui permettent de dire que le Grand-Prix coûtera moins, il y a évidemment des indicateurs tout à fait aléatoires. Quand on parle du temps en boutade, mais en demandant à M. Davignon d'améliorer le relais commercial, d'optimaliser l'image, cela fait partie aussi des recettes de la vente des tickets. Je rappelle simplement qu'on est toujours à une période où on annonce souvent une augmentation de tickets vendus et cela ne se confirme pas toujours in fine.

C'est quand même un élément un peu dérangeant, quand je vois qui compose Spa Grand-Prix aujourd'hui. Cela veut dire que, sur un élément-clé qui est le coût du plateau, il y aura quand même peu de contrôle démocratique par rapport au coût que cela représente pour la Région wallonne. C'est sur le principe, je ne vais pas répéter combien je suis heureux qu'un Grand-Prix de Formule 1 ait lieu à Francorchamps, qu'il y ait des clauses de confidentialité par rapport à une commission comme celle-ci, mais les administrateurs doivent prendre leurs responsabilités, mais étant donné que c'est Spa Grand-Prix, pour ma part en tout cas, pour ma formation politique, il n'y a évidemment aucun contrôle sur le prix du plateau. Par rapport aux autres indicateurs qui permettraient de diminuer l'organisation du Grand-Prix, je l'ai dit, ce sont des indicateurs qui vont dans le sens aussi que je revendique depuis très longtemps, à savoir la professionnalisation de l'organisation du Grand-Prix à travers une politique commerciale peut-être plus efficace, plus dynamique, plus portée vers l'étranger, une optimalisation de l'image pour la Wallonie certainement et pour la Belgique aussi, mais, par exemple aussi, je n'ai pas eu de réponse sur le fait que le prix du plateau ait baissé, le fait qu'on ait signé sur trois ans et pas sur quatre ou cinq, par exemple. Ce sont des éléments qui ne sont pas en notre possession et que seuls les administrateurs de Spa Grand-Prix auront.

Je dis que je mesure bien la confidentialité nécessaire mais, dans le passé, un contrat a été négocié aussi où l'ensemble des formations politiques avaient accès à certaines informations par rapport au prix notamment du plateau.

**Mme la Présidente.** - L'incident est clos.

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 13 heures 7 minutes.*

**LISTE DES INTERVENANTS**

Mme Chantal Bertouille, Présidente
M. Willy Borsus, MR
M. Xavier Desgain, Ecolo
M. Emmanuel Disabato, Ecolo
M. Marc Elsen, cdH
Mme Anne-Catherine Goffinet, cdH
M. Pierre-Yves Jeholet, MR
Mme Joëlle Kapompolé, PS
M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles
M. Christian Noiret, Ecolo
M. Alain Onkelinx, PS
Mme Véronique Salvi, cdH
Mme Graziana Trotta, PS

## ABRÉVIATIONS COURANTES

| | |
|---|---|
| A.S.E. | Agence de stimulation économique |
| A.S.T. | Agence de stimulation technologique |
| AGC | Asahi Glass Company |
| ASBL | Association Sans But Lucratif |
| AWEx | Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers |
| AWT | Agence wallonne des Télécommunications |
| BNP | Banque nationale de Paris |
| CECA | Communauté européenne du charbon et de l'acier |
| CEPANI | Centre Belge d'Arbitrage et de Médiation |
| CESW | Conseil économique et social de Wallonie |
| CIRIEC | Centre International de Recherches et d'Information sur l'Economie Publique, Sociale et Coopérative |
| CNC | Confédération Nationale des Cadres |
| CO | monoxyde de carbone |
| $CO_2$ | dioxyde de carbone |
| DGO4 | Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie |
| DPR | Déclaration de politique régionale |
| FOA | Formula One Administration Limited |
| GRE | Groupement de Redéploiement Economique |
| HORECA | sigle du secteur de l'Hôtellerie, de la Restauration et des Cafés |
| HP3 | ligne d'électrozingage |
| HP4 | ligne d'électrozingage |
| P.M.E. | petite et moyenne entreprise |
| PMI | petite et moyenne industrie |
| R&D | Recherche et Développement |
| RTBF | Radio-Télévision belge de la Communauté française |
| SA | société anonyme |
| SOGEPA | Société Wallonne de Gestion et de Participations SA |
| SOWALFIN | Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises S.A. |
| SPI | Agence de développement économique pour la Province de Liège |
| SPRL | société privée à responsabilité limitée |
| SRIW | Société régionale d'Investissement de Wallonie |
| TPE | très petites entreprises |
| UCM | Union des Classes moyennes |